

Experts-comptables : une profession qui compte

- › Marché de la profession : des missions de plus en plus complètes
- › Nos questions à Guillaume Pepy : « Les experts-comptables ont une place majeure dans notre réseau »
- › Tribune : les CPA québécois, au premier plan du retour à l'Anormal



GUILLAUME PEPEY
Président du réseau
Initiative France

© Adalberto ROQUE / AFP

DÉCRYPTER

Grand Angle - Data : quels enjeux et quelles opportunités pour les experts-comptables ?

RÉUSSIR

Maîtriser le bulletin de paie électronique, le coffre-fort numérique et le système d'archivage électronique

COGITER

Mandat ad hoc / Conciliation : de nouvelles missions pour les experts-comptables ?



“

Avis Google d'Aurélien C. Client d'un cabinet partenaire Tiime à Paris

Cela faisait longtemps que je n'avais pas connu une telle qualité d'expérience client :) Tout est pensé pour que tout soit fluide, réactif, au service du freelance, avec à la fois des supers outils digitaux qui simplifient la vie, mais aussi une équipe super efficace qui sait se passer le ballon pour répondre à notre besoin !

”

Des supers avis au service du cabinet, ça simplifie aussi la vie



INFORMER >

- 6 EN IMAGE
**SECTEUR EN CRISE : LES EXPERTS-COMPTABLES
AUX CÔTÉS DES RESTAURATEURS**
- 8 ACTUALITÉS
- 14 KIOSQUE



DÉCRYPTER >

- 16 GRAND ANGLE
**DATA : QUELS ENJEUX ET QUELLES
OPPORTUNITÉS POUR LES EXPERTS-
COMPTABLES ?**
- 22 NOS QUESTIONS À
GUILLAUME PEPY
- 24 DÉCODEURS
LE KIT MISSION



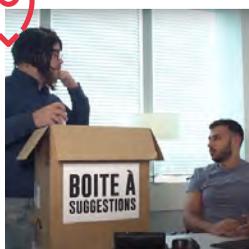
RÉUSSIR >

- 25 NEWBIZ
- 33 BONNE PRATIQUE
**STATUT D'EXPERT-COMPTABLE
EN ENTREPRISE : QUELS AVANTAGES ?**
- 34 ILS L'ONT FAIT
BENJAMIN MECHE
- 36 ET POUR VOUS ?



COGITER >

- 37 TRIBUNE
**CPA DU QUÉBEC : AU PREMIER PLAN
DU RETOUR À L'ANORMAL**
- 38 REGARDS CROISÉS
MANDAT AD HOC / CONCILIATION
- 39 QUESTIONS DE LECTEURS
- 40 CHECKNEWS



L'ORDRE EN ACTION >

- 41 NATIONAL
- 48 EN RÉGIONS
- 49 AGENDA
- 50 A LIRE DANS LA RFC

Revue mensuelle de l'Ordre des experts-comptables

éditée par **Experts-Comptables Services**

Immeuble Le Jour 200-216, rue Raymond Losserand, 75680 Paris cedex 14 •

Tél. 01 44 15 60 00 •

Tirage : 32 500 exemplaires •

Directeur de la publication :

Charles-René Tandé, président

• Directeur délégué de la

publication : Jean-François

Grimaud, secrétaire général

• Rédacteur en chef : Bruno

Le Besnerais, président du

comité pilotage des satellites

• Rédacteurs en chef

adjoints : Philippe Sauveplane,

René Keravel • Comité de

rédaction : P. Sauveplane,

B. Le Besnerais, B. Delmotte,

S. Orsonneau, E. Ferdjallah-

Cherel, G. Patetta, A. Delemer,

N. Ripoché, L. Gesp, F. Morin

• Secrétaire générale de

rédaction : Laetitia Gesp

• Secrétaire de rédaction :

Florence Morin • Conception

graphique : **EPICEUM** •

Maquette et infographie :

Sandrine Séguier & Estelle

Mahuet • Fabrication :

Catherine Licini • Régie

publicitaire : APAR -

Tél. 01 41 49 02 90 •

Impression : Imp. Fabrègue •

Saint-Yrieix - Limoges - Paris •

Dépôt légal : novembre 2020 •

Abonnements • (non-membres

de l'Ordre) • France et

étranger 93,76 € • supplément

avion 44,21 € • Agences - 33 %

• Ets d'enseignement - 50 %

règlement à l'ordre d'Experts-

comptables services • Liste

des annonceurs : Tiime 2°

de couv • Confirmation p.9 •

SwissLife p.11 • Receipt Bank

p.15 • Chaintrust p.31 •

Les Echos Le Parisien annonces

• Intuit 3° de couv • Agiris-Eic

4° de couv.



« SOS ENTREPRISES » AU SERVICE DE LA PROFESSION ET DE SES CLIENTS

Suite aux annonces du gouvernement,
le Conseil supérieur réactive la cellule « SOS Entreprises ».

Retrouvez sur cet espace les notes techniques,
notes de synthèse et FAQ (foires aux questions)
préparées par les services du Conseil supérieur
et les équipes d'Infodoc-experts pour décoder
toute l'actualité des nouveaux dispositifs.

Un module de questions/réponses permet également
de répondre aux demandes personnalisées.

COMMENT Y ACCÉDER ?

« SOS Entreprises » se trouve sur la partie privée
du site du Conseil supérieur accessible
via votre comptexpert.

Suivez les fils d'actualités
de l'Ordre des experts-comptables



DE VOUS

Confinement – épisode 2

Nous voilà replongés dans une période difficile. Nous le redoutions depuis quelques semaines, le nouveau confinement décidé par le Gouvernement est désormais en vigueur. Si nous avons collectivement appris de la séquence du printemps dernier, nous voyons ressurgir parfois les mêmes questionnements qu'au mois de mars en même temps que nous découvrons les spécificités de ce confinement « allégé ». Comme au printemps, l'Ordre se mobilise pour accompagner l'ensemble des professionnels. Les équipes sont à disposition des consœurs et des confrères pour répondre aux questions qu'ils se posent, les points de difficultés sont remontés quotidiennement aux ministères et administrations concernés, les réponses qu'ils nous apportent sont communiquées à la profession. L'Ordre sera présente, avec les acquis de la première vague. Ce sera nécessaire car l'économie n'est pas dans le même état aujourd'hui qu'elle ne l'était en début d'année.



CHARLES-RENÉ TANDÉ
PRÉSIDENT DU
CONSEIL SUPÉRIEUR

Une fin de mandat singulière

Dans le contexte actuel, il peut sembler dérisoire d'évoquer la fin de la mandature à l'Ordre des experts-comptables. Mais cette crise aura heureusement une fin, et il faudra savoir attraper le bon wagon au moment de la reprise. Nous devons donc continuer à regarder devant. Nous avons fait le choix de présenter notre bilan à la profession afin de permettre à chacun de juger des actions et réalisations de notre mandature en cette période électorale où de fausses informations circulent parfois. Nous sommes fiers de ce bilan car nous considérons que notre profession est mieux armée et mieux positionnée aujourd'hui. Nous n'avons toutefois pas caché qu'il restait de grands chantiers à conduire : la réforme de notre diplôme et la stratégie en matière de « data » en sont de bonnes illustrations.

> À MOI

L'heure des remerciements

Je tiens à remercier celles et ceux qui ont permis de mener à bien cette mandature qui aura duré près de quatre années, alors qu'il était prévu qu'elle ne dure que 2 ans.

Merci aux équipes de permanents de l'institution qui ont œuvré au quotidien au service de notre profession.

Merci à tous les experts-comptables, élus ou non, qui ont donné de leur temps pour nous permettre de relever les nombreux défis qui se sont présentés à nous durant cette période particulièrement agitée.

Merci à tous les professionnels pour leur engagement au service de leurs clients et l'image qu'ils donnent de la profession.



Photographie prise le 23 octobre 2020, à Saint-Pierre, à La Réunion : Katy Hoarau (à gauche sur la photo), expert-comptable, aux côtés de ses clients, propriétaires du restaurant Ancre Terre et Mer.

© Sandrine Hubert Deltisle / Epiceum



SECTEUR EN CRISE : LES EXPERTS-COMPTABLES AUX CÔTÉS DES RESTAURATEURS

Alors que le secteur de la restauration avait su se relever tant bien que mal du premier confinement, la crise s'est petit à petit ravivée à la rentrée : mesures de fermeture des bars fin septembre, couvre-feu dans certaines villes à partir de la mi-octobre. Une situation qui a atteint son paroxysme le 30 octobre, avec le début d'un nouveau confinement. Face à l'épreuve, les patrons de bar et les restaurateurs ont su compter, et le savent encore, sur leur expert-comptable pour bénéficier des aides d'urgence et réinventer leur business model (système de vente à emporter, etc.).



Cookies sur les sites Internet des cabinets d'expertise comptable : les nouvelles lignes directrices et recommandation de la CNIL

Le 17 septembre 2020, la CNIL a publié de nouvelles lignes directrices modificatives sur l'usage des cookies et autres traceurs ; lignes directrices complétées le 1^{er} octobre 2020 par une recommandation. Ces évolutions abrogent la précédente délibération de 2013 sur le sujet et marquent un tournant pour les internautes qui pourront désormais exercer un meilleur contrôle sur les traceurs en ligne.

PAR LE SERVICE JURIDIQUE DU CONSEIL SUPÉRIEUR

La CNIL précise que les internautes doivent à présent :

- > consentir au dépôt de cookies par un acte positif clair. La simple poursuite de la navigation sur un site n'est plus valide ;
- > être en mesure de retirer leur consentement à tout moment ;
- > être clairement informés des finalités des cookies avant de consentir.

À noter que certains traceurs sont exemptés du recueil de consentement comme les traceurs destinés à l'authentification auprès d'un service (article 5 de la délibération).

La CNIL recommande par ailleurs que l'interface de recueil du

consentement comprenne un bouton « Tout accepter » mais aussi un bouton « Tout refuser » et un bouton « Personnaliser mes choix » permettant à l'utilisateur d'accepter les cookies de son choix en fonction de la finalité du traitement. Les cabinets d'expertise comptable doivent donc prévoir sur la page d'accueil de leur site les boutons mentionnés ci-dessus ainsi qu'un onglet « Gérer mes cookies » qui renvoie à la description des cookies et permet aux utilisateurs de retirer leur consentement. Les cabinets doivent aussi pouvoir apporter la preuve du recueil valable du consentement. Ces nouvelles règles doivent être mises en place pour fin mars 2021.

VU COMME ÇA...



**Inscription gratuite pour les adhérents des Clubs social et fiscal. En savoir plus : cf. le programme des Journées annuelles des Clubs p.46.*



> Trophée RSE : 20 ans déjà !

Le Trophée RSE et performance globale fête son 20^e anniversaire cette année ! Vous souhaitez

mieux comprendre les enjeux climatiques pour vos clients, savoir les accompagner dans l'adaptation de leur modèle, découvrir des bonnes pratiques RSE, et connaître les aides spécifiques auxquelles vos clients PME/TPE peuvent prétendre ? Que ce soit en matière d'environnement (déchets, sobriété carbone, etc.), de gouvernance, de social (diversité des talents, inclusion, bien-être, etc.) ou de sociétal, retrouvez toutes les clés de l'accompagnement et de l'adaptation à l'occasion de cette 20^e édition du Trophée RSE et performance globale, organisée de manière virtuelle ce 10 décembre, à partir de 17h30.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR L'ÉVÈNEMENT SUR
EXPERTS-COMPTABLES.FR > EVÈNEMENTS > 20^E TROPHÉE RSE ET PERFORMANCE GLOBALE

> Yannick Ollivier élu président de la CNCC



Engagé depuis 2006 dans les institutions régionale et nationale, Yannick Ollivier, 44 ans, a succédé le 1^{er} novembre à Jean

Bouquet à la tête de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Yannick Ollivier, expert-comptable et commissaire aux comptes, est directeur général du Groupe FITECO. Le Bureau de la CNCC est désormais composé de huit membres : Yannick Ollivier, président ; Philippe Vincent, vice-président ; Anne-Christine Frère, trésorière ; Nathalie Malicet ; Isabelle Sapet ; André-Paul Bahuon ; Florent Burtin ; Jean-Paul Thill.

Assurer vos services auprès de vos clients tout en travaillant à distance via CONFIRMATION

Avec CONFIRMATION, l'ensemble du processus d'audit se déroule en ligne. Les demandes de circularisation sont ainsi faciles à lancer et les audits de vos clients ne sont pas interrompus.

✓ **200k**

Les auditeurs du monde entier utilisent CONFIRMATION pour vérifier 1 milliard d'euros par an

✓ **4000**

Les banques et départements font confiance à CONFIRMATION pour simplifier les réponses

✓ **1.5m**

Des utilisateurs du monde entier font confiance à CONFIRMATION pour des vérifications financières sûres





« Follow l'expert » : une émission gagnante pour tout le monde

Rajeunir l'image de la profession, ancrer dans les esprits la palette des compétences techniques et sectorielles des experts-comptables tout en disposant d'un canal médiatique puissant en affinité avec notre positionnement au cœur de l'économie : tel était le triptyque qui a prévalu au partenariat monté avec le Moovjee, l'Ordre et BFM Business à l'été 2018. Le résultat : une émission mensuelle de 26 minutes, « Follow l'expert », proposant à deux jeunes entrepreneurs, choisis par le Moovjee, d'échanger avec un expert-comptable afin de répondre à leurs problématiques. Retour en témoignages sur cette émission, gagnante pour tout le monde !

PAR LE SERVICE COMMUNICATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR



Gestion déléguée, évaluation, transmission, création, prévention des difficultés et rebond, politique RH et salariale, digitalisation de son entreprise, gestion de trésorerie... autant de thèmes sur lesquels les experts-comptables ont pu intervenir, prouvant ainsi leur rôle de premier conseiller des dirigeants ! L'émission des 17 et 18 octobre derniers était dédiée à la stratégie de développement. Frank Lamotte, expert-comptable à Lyon, a répondu aux questions de Camille Azoulai, cofondatrice de Funky Veggie, et d'Ildir Ait Si Amer, cofondateur de Tracktor.

GUILLAUME PAUL, JOURNALISTE SUR BFM BUSINESS ET ANIMATEUR DE FOLLOW L'EXPERT

« J'ai réellement découvert les experts-comptables il y a deux ans, aux débuts de l'émission Follow l'Expert... Mais ce n'est que tout récemment que Charles-René Tandé m'a apporté, sur un plateau, la définition que je cherchais en vain et qui résume le mieux ce qu'incarnent, en 2020, les experts-comptables : « les médecins généralistes de l'entreprise ». Ainsi, je les découvre et les observe depuis 2018 distiller des

conseils aux jeunes entrepreneurs et les accompagner dans toutes les étapes de leur parcours entrepreneurial. Dois-je l'avouer ? Quelques préjugés me faisaient redouter un discours quelque peu abscons... J'ai découvert des femmes et des hommes profondément à l'écoute : comment démarrer, établir un business plan, recruter, gérer sa trésorerie, se diversifier, lever des fonds... Mais aussi comment gérer la période actuelle si troublée. Ils rassurent. Je suis fier de donner la parole à cette profession, partenaire incontournable de ceux qui osent innover. »

DOMINIQUE RESTINO, CO-FONDATEUR DU MOOVJEE

« Ce partenariat fait écho à l'engagement du Moovjee auprès des jeunes entrepreneurs. Ces derniers créent avec peu ou pas d'expérience professionnelle et des moyens financiers très limités. En début de parcours, ils font tout eux-mêmes. Leur faire découvrir l'étendue de l'accompagnement d'un expert-comptable, c'est leur donner une porte d'entrée supplémentaire et leur ouvrir des perspectives. Et grâce à l'implication des experts-comptables, ils passent très vite de l'information au test ! »

CAMILLE AZOULAI, ENTREPRENEURE, COFONDATRICE DE FUNKY VEGGIE

« Participer à l'émission a été une expérience très positive ; les échanges en plateau et hors plateau que j'ai eus

avec l'expert-comptable m'ont permis de comprendre que ce dernier était incontournable pour accompagner toute recherche de financement, y compris une levée de fonds. Un champ de compétences que je n'imaginai pas, alors que je ressentais vraiment le besoin d'être accompagnée pour poursuivre ma stratégie de développement. Maintenant, je fonce avec mon expert-comptable et je suis sereine pour aborder cette étape cruciale. »

LAETITIA PERALDI, EXPERT-COMPTABLE À MARSEILLE

« En participant à l'émission, j'ai eu le privilège de représenter notre belle profession et de mettre en lumière notre véritable rôle de conseil sur des thèmes où nous ne sommes pas forcément attendus ! Accompagner les entreprises tout au long de leur vie est notre véritable rôle ; il est important que cela se sache ! Le format de l'émission sous forme d'échanges permet de témoigner de notre dynamisme et de notre capacité d'écoute. Ce moment a été pour moi une expérience enrichissante, tant sur le plan personnel que professionnel. »

VOIR LES REPLAYS DE TOUTES LES ÉMISSIONS « FOLLOW L'EXPERT » SUR WWW.EXPERTS-COMPTABLES.FR



3 SAISONS

18 ÉMISSIONS

36 JEUNES ACCOMPAGNÉS



SwissLife

Plus que jamais... faire le choix d'une offre experte en assurance et banque privée.

Parce que pour décider, il faut comprendre, Swiss Life vous accompagne pour répondre aux besoins professionnels et personnels de vos clients :

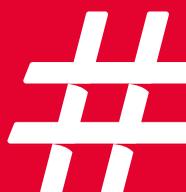
- Protection sociale du chef d'entreprise et des collaborateurs
- Protection de la famille et des biens
- Préparation de la retraite
- Valorisation et transmission du patrimoine

[swisslife.fr](https://www.swisslife.fr)

YourLife

SwissLife Assurance et Patrimoine – Siège social : 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret – SA au capital social de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Nanterre 341 785 632.

SwissLife Prévoyance et Santé – Siège social : 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret – SA au capital social de 150 000 000 €
Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Nanterre 322 215 021.





Marchés de la profession : la réalisation de missions comptables plus complètes

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et son Observatoire de la profession comptable rééditent leur étude biennale sur les marchés de la profession et en présentent chaque mois un chapitre. Ce mois-ci, focus sur les missions comptables confiées aux experts-comptables.

PAR **MARC MALARD**, RESPONSABLE DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION COMPTABLE, CONSEIL SUPÉRIEUR



54 %

DES DIRIGEANTS DE TPE-PME CONFIENT LA TENUE COMPTABLE À UN EXPERT-COMPTABLE

64 %

DES DIRIGEANTS DE TPE-PME CONFIENT LA PRÉPARATION DES COMPTES ANNUELS À UN PROFESSIONNEL DU CHIFFRE

LES ENTREPRISES SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES À CONFIER LA COMPTABILITÉ À UN PROFESSIONNEL DU CHIFFRE

Bien que l'internalisation de la tenue de la comptabilité reste encore majoritaire (56 % : réalisation par les chefs d'entreprises eux-mêmes, leurs salariés ou leur conjoint), elle tend à se réduire entre 2016 et 2019. Et cela, au profit des professionnels de la comptabilité (54 %). Malgré la venue sur le marché des nouvelles technologies permettant de gagner en autonomie dans la gestion de la comptabilité, cette baisse peut s'expliquer par le fait que de plus en plus de dirigeants délèguent les tâches comptables à des professionnels du chiffre pour se concentrer sur leur cœur de métier. Le recours à l'expert-comptable progresse ainsi par rapport aux trois dernières vagues d'enquête.

Au sein des associations, la tenue de la comptabilité reste majoritairement réalisée en interne (87 %). Le recours à un professionnel de la comptabilité (20 %) se réduit assez significativement par rapport aux précédentes enquêtes. La préparation des comptes annuels est toujours majoritairement confiée à un expert-comptable (64 %).

58 %

DES DIRIGEANTS DE TPE-PME CONFIENT LA TENUE RÉGULIÈRE, L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ET LES DÉCLARATIONS FISCALES À UN EXPERT-COMPTABLE. +10 POINTS PAR RAPPORT À L'ENQUÊTE DE 2016

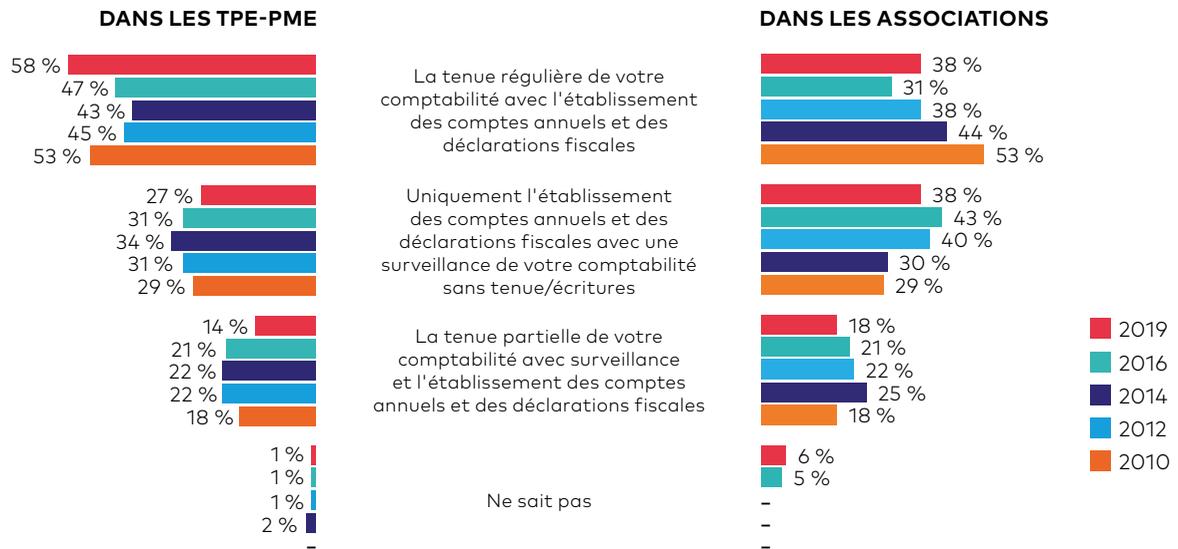
Le résultat reste stable, autour de 6 entreprises sur 10 sur les quatre dernières vagues d'enquête. Lors de cette dernière édition, ils ont été moins nombreux à déclarer effectuer en interne cette action. À l'image de la tenue de la comptabilité, les associations privilégient la réalisation en interne de la préparation des comptes annuels.

ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DEMANDENT DE PLUS EN PLUS UNE MISSION COMPLÈTE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ

La part des entreprises qui réclament à leur cabinet d'expertise comptable la tenue régulière de leur comptabilité avec l'établissement des comptes annuels et des déclarations fiscales progresse par rapport aux précédentes vagues d'enquête. Ce résultat témoigne donc d'une attente plus forte des entreprises à l'égard des cabinets



NATURE DES TRAVAUX DEMANDÉS À L'EXPERT-COMPTABLE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ



Source : Enquête de l'Observatoire de la profession comptable

pour qu'ils prennent en charge l'intégralité de la tenue de leur comptabilité. À l'inverse, la part des entreprises faisant appel à un cabinet pour une tenue partielle tend à se réduire. Pour la surveillance de la comptabilité, sans tenue / écriture, avec l'établissement des comptes annuels et des déclarations fiscales, on note une légère tendance à la baisse. Du côté des associations, la tendance est similaire concernant la tenue des comptes. En effet, 38 % d'entre elles sollicitent les cabinets pour la tenue régulière de leur comptabilité avec l'établissement des comptes annuels et des déclarations fiscales ; en progression par rapport à 2016 (31 %) alors que depuis 2010 cette proportion baissait constamment.

Entreprises et associations confient de plus en plus souvent une mission comptable complète - tenue, établissement des comptes annuels et déclarations fiscales - à un expert-comptable.

La taille de l'entreprise semble avoir un impact sur la nature des travaux demandés à l'expert-comptable, notamment sur son degré d'implication dans les comptes de l'entreprise. En effet, les entreprises demandant le plus de services à leur cabinet sont celles de moins de 20 salariés, notamment les indépendants (59 %) et les structures de 1 à 2 salariés (61 %). À l'inverse, plus la taille de l'entreprise augmente, moins celle-ci sollicite les cabinets pour la réalisation de la tenue complète de sa comptabilité. Les entreprises de plus de 20 salariés sollicitent davantage les cabinets pour l'établissement des comptes annuels et des déclarations fiscales avec une simple surveillance de la comptabilité.



#SIClecture

EN SAVOIR PLUS

L'édition 2020 de l'étude « Marchés de la profession » est disponible sur la partie privée du site de l'Ordre experts-comptables.fr, Bibliordre : bibliordre.fr et la Boutique : boutique-experts-comptables.com

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

L'étude biennale sur les marchés de la profession comptable est réalisée à partir d'une enquête téléphonique menée par l'institut CSA, auprès d'un panel d'entreprises et d'associations clientes ou non clientes de la profession comptable. En 2019, 700 entreprises de 0 à 249 salariés et 300 associations de 1 à 249 salariés ont été interrogées sur une vingtaine de thématiques. L'étude est décomposée en trois parties :

- les besoins et attentes du marchés ;
- les missions confiées à la profession ;
- la relation client/cabinet.



KIOSQUE

#SIClecture

Exercice professionnel : l'Ordre vous accompagne au quotidien

Le Congrès 2020 a été l'occasion de mettre à jour certains ouvrages portant sur l'exercice professionnel. Découvrez ou redécouvrez ces ouvrages sur boutique-experts-comptables.com !



➤ **Expertise comptable et secret professionnel**

Réelle définition et application concrète du secret professionnel, ce guide présente les règles applicables aux experts-comptables sur ce sujet, avec un focus particulier sur le pénal.

➤ **Exercice professionnel et déontologie**

Quels sont les droits et les obligations des experts-comptables en matière de déontologie ? Cet ouvrage apporte aux professionnels du chiffre tous les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions conformément aux textes au vigeur.

➤ **La profession d'expertise comptable après la loi Pacte**

Des nouvelles missions ouvertes aux experts-comptables aux modalités d'organisation des cabinets avec le mandat implicite et les honoraires de succès, cet ouvrage présente les impacts de la loi Pacte sur la profession.

Ce mois-ci, Bibliothèque a sélectionné pour vous trois mémoires



Contribution à l'élaboration d'outils pratiques destinés à la protection des

données des clients d'un cabinet comptable

Julien WIESHOFFER, 11/2019,
Ref : 143600



Intelligence artificielle et transformation du métier de l'expert-comptable : comment

préparer aujourd'hui les changements inéluctables ?

Marc WAGNER, 11/2019,
Ref : 143612



Développer les missions liées aux opérations d'initial coin offerings - Rôle de l'expert-

comptable dans le diagnostic et l'accompagnement de cette opération

Guillaume TURCHI, 11/2019,
Ref : 143604



CONSULTEZ LES MÉMOIRES SUR
WWW.BIBLIOBASEONLINE.COM

➤ Mandature 2017-2020 : revivez quatre ans d'efforts collectifs



Ces quatre dernières années, la profession a su démontrer qu'elle était un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, et qu'elle savait s'imposer comme expert conseil auprès de ses clients, se moderniser et se digitaliser tout en intervenant efficacement et avec abnégation auprès des dirigeants d'entreprise pendant la crise inédite du Covid-19. Revivez, à travers le bilan de mandature et son supplément dédié aux travaux des commissions et comités, ces quatre ans « d'efforts collectifs ».



LES DEUX DOCUMENTS

SONT CONSULTABLES SUR LE SITE PUBLIC DU CONSEIL SUPÉRIEUR MAIS AUSSI SUR SES COMPTES LINKEDIN ET TWITTER #PLACEAUXPREUVES.

➤ Professions libérales et analyses sectorielles : retrouvez les dernières mises à jour !

Professions libérales

- Agent commercial
- Agent général d'assurance
- Auto-école
- Avocat
- Expert-comptable
- Infirmier
- Ostéopathe
- Sage-femme

Analyses sectorielles

- Bijouterie
- Boucherie – Charcuterie - Traiteur
- Hôtellerie de plein air
- Hôtellerie traditionnelle
- Maison de retraite



À RETROUVER SUR

BIBLIORDRE.FR
OU BOUTIQUE-EXPERTS-
COMPTABLES.COM



Rejoignez Les 1000 Cabinets Comptables En France Qui Gagnent Du Temps Sur La Collecte Et La Saisie Des Achats

““

J’ai testé Receipt Bank auprès de mes clients avant de l’adopter. Certains m’ont dit :
“Ça a changé ma vie”.

DL
Expert-comptable à Nancy

““

Tout simplement génial : une équipe sympa et réactive et un logiciel performant !

GL
Expert-comptable à Paris

““

Montrer qu’on est digitalisé c’est montrer qu’on est moderne. Et grâce à cela même un petit cabinet peut être attractif pour attirer de nouveaux talents et collaborateurs

FG
Experte-comptable à Paris

TESTEZ GRATUITEMENT LA SOLUTION PENDANT 14 JOURS

Rendez-vous sur notre site internet pour en profiter www.receiptbank.com/fr

Vous souhaitez échanger avec notre équipe ?
Appelez nous au **01 73 44 33 95**

Excellent 

 | Noté 4,7 sur 5





Data : quels enjeux et quelles opportunités pour les experts- comptables ?



L'ère numérique a donné naissance aux data, ces données digitales qui croissent à très grande vitesse. Une mine d'or pour les entreprises, à condition bien sûr de savoir les exploiter. Grâce au data-mining et aux formations spécifiques proposées, les experts-comptables sont désormais en mesure de les faire parler.

La data : un univers des possibles pour les experts-comptables

Placés au cœur des flux, les experts-comptables ont un rôle majeur à jouer sur la data car ils disposent de toutes les ressources nécessaires pour collecter la donnée, s'en servir et en tirer profit afin de mieux accompagner leurs clients. Décryptage.

PAR **CONSTANCE CAMILLERI**, DIRECTRICE DE L'INNOVATION, CONSEIL SUPÉRIEUR

LA DATA, LEVIER D'OPTIMISATION POUR LA PROFESSION

La data apparaît comme un formidable levier d'optimisation pour les experts-comptables qui gèrent au quotidien les données de l'économie française et doivent répondre aux nouveaux besoins de fiabilité de l'information des clients. Cette démarche est d'autant plus importante que le rôle de l'expert-comptable est de créer de la confiance et de garantir un levier de performance auprès du chef d'entreprise.

Les données collectées sont ainsi précieuses pour les cabinets, à une double condition :

- > la première est de définir une stratégie claire et précise de l'usage de cette donnée. Il y a une réelle opportunité à l'exploiter pour délivrer du conseil 2.0 si et seulement si on peut lier la data métier avec les data de l'entreprise ;
- > la deuxième est de prendre en compte les problématiques juridiques et éthiques quant à l'exploitation des données de son portefeuille client pour obtenir une data agrégée et exploitable.

70 %¹

DES ENTREPRISES DÉCLARENT MANQUER DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ANALYSER LEURS PROPRES DONNÉES. C'EST CETTE CIBLE, CONSTITUÉE ESSENTIELLEMENT DE TPE, QUE LES CABINETS DOIVENT VISER.

¹Enquête de la 5^e édition annuelle du Data Security Confidence Index, réalisée auprès de 1 050 décideurs et 10 500 consommateurs dans le monde.



QUATRE GRANDS DOMAINES D'UTILISATION

La data est une technologie inextricablement liée à l'intelligence artificielle. Leur association fournit quatre grands domaines d'utilisation pour la profession.

> Fiabiliser les flux de données comptables

- Extraction, catégorisation, nettoyage, documentation, affectation de métadonnées, traçabilité et sourcing
- Traitement automatique de la réception et de l'émission des factures fournisseurs/clients et de leurs catégories comptables

> Vérifier et analyser les données comptables

- Agrégation des données de TVA, algorithmes d'analyse des comptes : détection de mouvements de comptes litigieux, écriture inter-sociétés, analyse des émetteurs d'écritures similaires, écritures internationales

> Aider à la décision sur les comptes des sociétés

- Business Intelligence & analyse des indicateurs clés de performance des entreprises (appui de la démarche conseil)
- Benchmark sectoriel, compétitif et analyse de tendances sur l'investissement, l'emploi et la santé financière des PME et TPE
- Comparaison en temps réel des prix fournisseurs pour choisir la meilleure offre

> Proposer des nouveaux services de conseil

- Automatisation des tâches fastidieuses (traitement des factures, etc.) pour se consacrer à la stratégie financière avec de nouveaux outils (benchmark compétitif, etc.)
- Repositionnement stratégique pour offrir des services à haute valeur ajoutée : faire du prédictif pour plus d'anticipation, analyses sectorielles, aide à la décision...

QUELLES SONT LES DATA EXPLOITABLES POUR L'EXPERT-COMPTABLE ?

L'utilisation des données apporte donc de nouvelles perspectives à la profession ; ces dernières valent la peine d'être étudiées. Le groupe de travail Data du Conseil supérieur a ainsi élaboré une cartographie des datas exploitables par l'expert-comptable, avec pour chacune des données les missions pouvant être proposées aux clients. Cette cartographie aide à prioriser les différents éléments. Un exemple de cartographie est fourni dans le Guide Data (voir page 19).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.experts-comptables.fr > De la vision à l'action : place aux preuves > supplément Commissions et Comités > Secteur Stratégie numérique (page 44).



3 QUESTIONS À
FABRICE HEUVRARD,
EXPERT-COMPTABLE

La data bouleverse l'organisation des cabinets d'expertise comptable. Quels sont, selon vous, les impacts et bénéfices de cette révolution pour les professionnels du chiffre (nouvelles attentes clients, nouveaux modèles de production, nouvelles offres...)?

La data apporte de nouvelles opportunités de mission et une nouvelle dimension aux missions d'accompagnement existantes. En effet, à titre d'illustration, les experts-comptables passent d'une mission d'accompagnement à l'élaboration du business plan à une mission d'accompagnement à la validité du business model par confrontation des hypothèses aux données sectorielles et géographiques. L'acquisition et l'exploitation des données seront un enjeu majeur pour les cabinets car elles seront le socle de nouvelles missions.

Pouvez-vous nous donner quelques cas concrets d'application de la data à l'expertise comptable ?

On peut citer des cas (réussis) d'exploitation des données météo

reliées à des données de chiffres d'affaires réalisés afin de déterminer des corrélations et de créer un modèle mathématique de prévision de chiffre d'affaires. C'est d'ailleurs le sujet d'un mémoire soutenu à la session d'octobre 2020.

L'analyse de données est la continuité logique du métier. La marque expert-comptable confère-t-elle, selon vous, à la profession tous les atouts pour accompagner les entreprises dans cette nouvelle croissance numérique ?

Les experts-comptables sont reconnus pour leurs compétences variées et transverses. Ce haut niveau de compétence, couplé à l'obligation déontologique de formation professionnelle, lui confère des atouts indéniables pour accompagner les entreprises dans cette nouvelle croissance numérique.

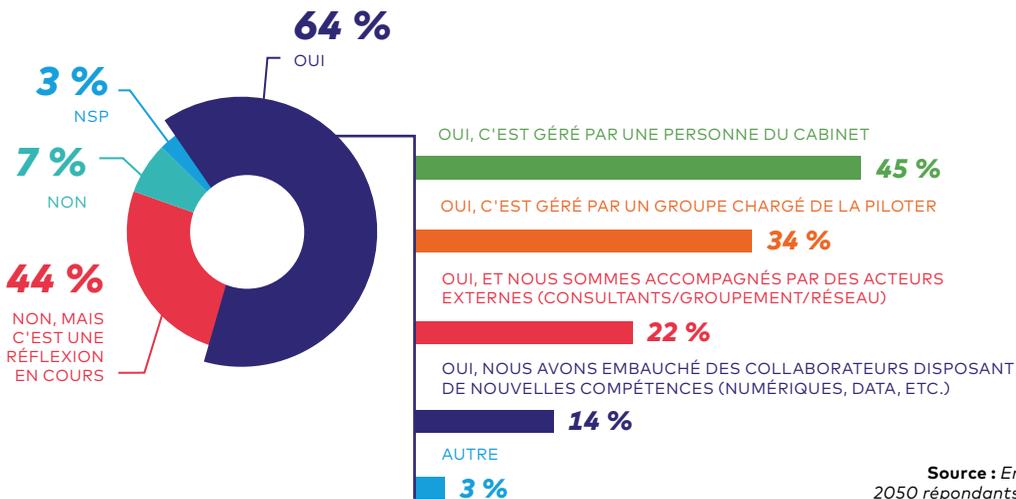




Se former et se spécialiser sur la data

Naturellement compétent sur les plans financier, juridique et fiscal, l'expert-comptable doit se doter de nouvelles compétences en matière de compréhension et de gestion des données pour continuer d'être un conseiller privilégié des entreprises. Focus sur les enjeux et les solutions de formation.

PAR **CONSTANCE CAMILLERI**, DIRECTRICE DE L'INNOVATION, CONSEIL SUPÉRIEUR



MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE POUR TRAVAILLER SUR LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Source : Enquête de l'Observatoire 2019 ; 2050 répondants ; plusieurs réponses possibles.

LA NÉCESSITÉ D'ACQUÉRIR DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Les missions de conseil sont inscrites dans les textes gouvernant les missions des experts-comptables. Pour continuer de conseiller l'activité de leurs clients à l'aide des données comptables qu'ils collectent, ces derniers doivent à présent se former. Il s'agit notamment :

- > d'acquérir une expertise forte en matière de data ;
- > de savoir utiliser et exploiter les bases de données de la profession pour apporter une valeur ajoutée (benchmarking, prévision financière...);
- > de savoir marketer et commercialiser une offre de conseil data ;
- > de connaître les bases de données open data pour enrichir l'information restituée ;
- > de savoir interagir avec l'écosystème de la comptabilité digitale.

Les enjeux en matière de formation sont importants. Selon l'enquête 2019 « Gestion des cabinets – Focus numérique » de l'Observatoire, 64 % des cabinets ont commencé à mettre en place une stratégie pour

travailler sur la transition numérique. Parmi ces structures, seulement 14 % indiquent qu'ils ont embauché des collaborateurs disposant de nouvelles compétences (numériques, data, etc.).

La donnée est une des sources indispensables pour mieux comprendre les attentes des clients et proposer de nouveaux services. Les cabinets d'expertise comptable peuvent en tirer parti en valorisant cet accompagnement par l'acquisition de compétences complémentaires.

LE LANCEMENT D'UNE FORMATION DÉDIÉE AVEC L'ÉCOLE CENTRALE DE LYON

C'est pourquoi il est nécessaire de s'assurer que les enjeux de la data soient bien pris en compte dans les besoins de formation des professionnels du chiffre. Le Conseil supérieur a ainsi lancé un partenariat avec Centrale Lyon afin de proposer aux cabinets une formation pratique en matière de data. Il s'agit d'aider les professionnels à mettre en place

une méthodologie visant à exploiter la donnée dans le cadre d'une mission de conseil. Cette formation certifiante de 120h sur 18 jours sera lancée à compter de 2021.



GUIDE DATA : POUR COMPRENDRE LES ENJEUX ET LA NÉCESSITÉ DE LES EXPLOITER

Face à cette période de crise Covid-19, les cabinets doivent faire évoluer leurs offres de missions et poursuivre dans ce cadre leurs réflexions et actions sur la data. La donnée est en effet l'une des matières premières essentielles de la création de valeurs. Ce guide démontre que la marque expert-comptable vous donne, par son statut de tiers de confiance, toute légitimité pour gérer ces données. N'attendez plus pour vous familiariser avec la data et ses opportunités pour la profession : téléchargez le guide sur la Boutique.



L'Ordre lance un prototype de plateforme pour visualiser toutes les donn es disponibles sur une entreprise



ENTRETIEN AVEC
SANAA MOUSSAÏD,
VICE-PR SIDENTE
EN CHARGE DU SECTEUR
NUM RIQUE, CONSEIL
SUP RIEUR

LE POC EST D VELOPP  SOUS 6 AXES D'ANALYSE :

- Diagnostic de l'entreprise :  valuation de la robustesse et de la solvabilit  de l'entreprise   partir de ratios financiers et calcul du seuil de rentabilit 
- Scoring financier : pr -diagnostic de la Banque de France visant   identifier les risques de d faillance et faciliter l'acc s au financement
- Signaux faibles : surveillance qui permet d' tre alert  sur les  v nements li s   la vie de l'entreprise et   ses dirigeants
- Comparatif sectoriel : comparatif, sous forme de g olocalisation au plan local, r gional et national, des concurrents du secteur de l'entreprise ainsi que du potentiel du march  et des valeurs de cession
- Comparatif financier : comparaison, entre entreprises du m me secteur, des ratios financiers, du point mort, de l' volution du chiffre d'affaires mensuel ainsi que du scoring Banque de France
- D tection de nouveaux clients : alerte sur la cr ation de nouvelles entreprises   cibler commercialement par les experts-comptables

– Le Conseil sup rieur est   l'initiative d'un nouveau concept autour de la donn e. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le POC (Proof Of Concept) lanc  par l'institution ?

Les experts-comptables doivent accompagner davantage les dirigeants sur le plan strat gique en capitalisant sur l'analyse des donn es financi res et du march  de l'entreprise. Ils ont besoin d'un outil simple et param trable qui agr ge plusieurs types de data et permettent un benchmark de leurs clients sur leur march . D'o  l'id e de cr er ce prototype, ce POC, qui montre le champ des possibles et incite les acteurs du march    proposer rapidement des offres adapt es   la profession.

– Ce concept de tableau de bord agr ge des donn es comptables, financi res et extra financi res. Sur le plan op rationnel, quelles sont les data exploit es et quels sont les principaux indicateurs propos s ?

Le travail men  a permis de conceptualiser un tableau de bord r unissant des donn es de diverses natures : des donn es partag es par les experts-comptables, comme les FEC, enrichies par des donn es financi res issues de l'open data (march s  conomiques et concurrentiels) et par des donn es juridiques et l gales. Le concept mis au point permet de visualiser les informations disponibles sur les clients en un clin d' il et de les accompagner dans l'analyse et la r solution de leurs probl matiques en s'appuyant sur des outils concrets d'approfondissement sur chacun des th mes.

– Le POC a  t  pr sent    la profession   l'occasion du Congr s. Quels sont les premiers retours sur ses fonctionnalit s ?

Les retours de la profession sont tr s positifs avec une note globale de 7,6/10. 96 % des r pondants ont d clar  vouloir utiliser cette plateforme. Nous avons toutefois not  certaines remarques qui permettront d'am liorer l'outil, pour l'adapter notamment aux grandes entreprises et pas uniquement aux TPE-PME, et bien s r, pour l'enrichir avec d'autres types de data (populations, loyers, modalit s de transport, etc.).

– Apr s cette pr sentation, quelles sont vos attentes vis- -vis de la profession ?

Le Conseil sup rieur, dont le r le est aussi de promouvoir l'innovation, a ouvert la voie aux acteurs de la profession avec ce POC. Bien plus qu'une simple  tude de march , ce concept data r aliste permet aux experts-comptables de se projeter et de donner leur avis   travers le questionnaire, l'id e  tant toujours de les aider dans leur r le de conseil aupr s de leurs clients ou prospects.

RETROUVEZ EN REPLAY « LA DATA DANS TOUS SES  TATS » :

- deux flashes m tiers disponibles sur le site du 75  Congr s, congres.experts-comptables.com
- un webinaire en partenariat avec l' cole Centrale Lyon sur le site priv  : extranet.experts-comptables.org/article/webinaire-la-data-dans-tous-ses-etats



Data : quel cadre juridique ?

Les cabinets d'expertise comptable récoltent et détiennent de nombreuses données au travers des missions réalisées pour leurs clients. Peuvent-ils utiliser celles-ci pour réaliser des études, des statistiques, des benchmarks, du ranking afin d'accompagner encore mieux leurs clients dans le pilotage de leur entreprise ? Que peuvent-ils en faire sur le plan juridique ?

PAR **GAËLLE PATETTA**, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT & DIRECTEUR JURIDIQUE, CONSEIL SUPÉRIEUR



En France, comme dans de nombreux pays, la notion de propriété des données n'a pas de statut juridique en tant que tel. Ainsi, personne n'est propriétaire de données personnelles car il n'existe pas de droit de propriété sur ces données. Il n'existe pas davantage de droit de propriété des données non personnelles, c'est-à-dire des données politiques, économiques et sociales. Aussi, aujourd'hui, seule la méthode de constitution de bases de données est protégée par la propriété intellectuelle. Cependant même s'il n'existe pas de propriété des données, certaines catégories de données sont protégées par des règles spécifiques.

DONNÉES PERSONNELLES : RECUEILLIR LE CONSENTEMENT DES PERSONNES PHYSIQUES ET ANONYMISER LES DONNÉES

Même si les données personnelles sont anonymisées dans les études, dans les statistiques ou dans l'outil de benchmarking ou de ranking réalisé par un cabinet, les règles de protection des données personnelles s'imposent à ce dernier puisqu'un traitement de données personnelles est à l'origine de la création de l'étude ou de l'outil développé à l'initiative du cabinet. Le traitement

d'anonymisation est en effet, en soi, un traitement de données personnelles. Le seul fondement possible de ce traitement est le consentement de la personne dont les données personnelles sont exploitées. Il faut donc que le cabinet recueille l'accord des dirigeants et des associés de l'entreprise cliente, mais aussi des autres personnes physiques et donc des salariés de l'entreprise dont les données sont éventuellement traitées. Afin d'obtenir cet accord, il peut être conseillé aux cabinets de faire valoir le fait que les clients/salariés seront les premiers utilisateurs des études, statistiques ou outils qui résulteront de cette exploitation et que toutes les données seront agrégées et anonymisées dans le produit réalisé. Le produit fini utilisé ne doit en effet pas permettre d'identifier les personnes physiques dont les données ont été collectées au départ.

DONNÉES NON PERSONNELLES : RECUEILLIR LE CONSENTEMENT DE L'ENTREPRISE

L'expert-comptable qui souhaiterait exploiter des données non personnelles doit également recueillir l'accord de son client avant l'utilisation de celles-ci car elles

peuvent contenir des informations confidentielles protégées par le secret des affaires. Dans certaines situations, les entreprises peuvent par exemple ne pas publier leurs comptes au greffe, ce qui rend de facto leurs informations financières confidentielles. Il faut donc obtenir l'accord des entreprises pour la réalisation d'études, de statistiques ou d'outils à partir de ces informations.

Lors de la conception de la lettre de mission, il appartient aux cabinets d'expertise comptable d'être vigilants quant aux éléments relatifs aux données des clients utilisées pour les études, statistiques ou outils qu'ils ont développés. Ils doivent préciser que celles-ci ne relèvent pas du secret des affaires ou que, si tel est le cas, leurs clients les autorisent à les utiliser dès lors qu'elles sont anonymisées et agrégées ; ce traitement ne permettant pas de remonter jusqu'à l'entreprise ou la personne concernée.

UNE FORMATION DATA EN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE CENTRALE DE LYON

Le Conseil supérieur a lancé un partenariat avec l'École Centrale de Lyon proposant une approche pratique pour le cabinet en matière de data. Il s'agit d'accompagner les professionnels (experts-comptables, experts-comptables en entreprise et collaborateurs de haut niveau) à la mise en place d'une méthodologie d'exploitation de la donnée dans le cadre d'une mission de conseil. Cette formation certifiante de 120h sur 18 jours sera lancée à compter de 2021.



Guillaume Pepy est un manager d'entreprise. Il a rejoint la SNCF en 1988 et y a gravi de nombreux  chelons avant d' tre nomm  directeur g n ral ex cutif (2003) puis pr sident directeur g n ral (2008-2019). Il a  galement  t  directeur g n ral adjoint grandes enqu tes   Sofres (Taylor Nelson, 1993-1995). Guillaume Pepy s'est, en parall le, beaucoup investi dans la gouvernance des entreprises, en tant qu'administrateur de Wanadoo, Suez, Deutsche Bahn, NTV, Keolis et Lagard re, et en tant que pr sident de Systra et d'Eurostar. Il devient pr sident d'Initiative France en juillet 2020.

Nos questions   Guillaume Pepy

Pr sident du r seau Initiative France

PROPOS RECUEILLIS
PAR **BRUNO DELMOTTE**,
DIRECTEUR DE CABINET,
CONSEIL SUP RIEUR

— ***Vous pr sidez l'association Initiative France depuis le 1^{er} juillet 2020. Pouvez-vous nous rappeler les missions et les objectifs de ce r seau associatif de financement des cr ateurs et repreneurs d'entreprises, et les raisons qui vous ont amen    pr sider ce r seau ?***

Initiative France est le premier r seau associatif de financement et d'accompagnement des entrepreneurs en France. Chaque ann e, nos 214 associations soutiennent 18 000 entreprises, sur l'ensemble du territoire national, qui cr ent ou maintiennent 50 000 emplois par an.

Nous aidons toute personne qui veut cr er, reprendre ou d velopper son entreprise   le faire, quels que soient son secteur d'activit , ses capacit s

de financement et son parcours professionnel. Nous apportons   ces futurs entrepreneurs une  valuation de leur business plan, un financement par un pr t d'honneur   taux z ro et un accompagnement pendant 3   5 ans pour s curiser leurs projets et renforcer leurs chances de r ussites.

20 000 b n voles, chefs d'entreprises, experts-comptables ou banquiers s'engagent pour la r ussite des entrepreneurs que nous soutenons. Cet engagement est efficace puisque 92 % des chefs d'entreprise accompagn s sont encore en activit  apr s trois ans, contre 70 % en moyenne.



— Alors que, selon toutes probabilités, la crise Covid-19 ne fait que commencer sur le plan économique, comment inciter les Français à créer leur entreprise ? Est-ce vraiment le bon moment pour le faire ?

La crise économique est là. Elle est brutale et son évolution est imprévisible. Des secteurs souffrent particulièrement, comme l'hôtellerie-restauration ou les activités touristiques. Notre rôle est d'être aux côtés de ces victimes de la crise, en lien avec les collectivités et nos partenaires, pour les aider à s'en sortir par le haut.

Une crise économique est aussi porteuse d'opportunités. L'économie est en train de se réinventer. Nous voyons partout se multiplier les projets autour de l'environnement, du numérique ou des services médico-sociaux. Ce sont des secteurs d'avenir dans lesquels beaucoup se lancent !

En période de crise, la création ou la reprise d'une entreprise est aussi une solution pour créer son propre emploi et se lancer dans la plus belle aventure de sa vie professionnelle. Quand on a une idée, il est possible d'entreprendre en France ! C'est à nous de soutenir ces idées et de lever les freins récurrents que sont la peur de ne pas y arriver et le manque d'argent.

— Depuis la sortie du confinement du printemps, avez-vous un aperçu de l'état où se trouvent les dizaines de milliers de jeunes TPE que le réseau Initiative France aide ?

Notre ancrage, au plus près du territoire, nous a permis de connaître très tôt les difficultés, besoins et perspectives des entrepreneurs que nous soutenons. Dès le début du confinement, nos associations ont contacté tous les entrepreneurs et mis en place des solutions

d'accompagnement renforcées. L'enquête que nous avons menée en mai auprès de 9 000 entrepreneurs soutenus par notre réseau a confirmé qu'ils avaient été durement impactés par la crise sanitaire. Une majorité ne s'est pas rémunérée pendant le pic. Pourtant, deux-tiers d'entre eux nous disaient qu'ils étaient optimistes et qu'ils envisageaient de maintenir des emplois, voire même d'en créer. Cet optimisme, nous l'expliquons en partie par l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier. Les experts-comptables ont d'ailleurs été au rendez-vous, puisque 85 % des entrepreneurs que nous avons interrogés ont bénéficié de conseils de leur part pendant le confinement. Nous savions avant la crise que l'accompagnement faisait la différence. C'est encore plus le cas en ce moment.

C'est avec cette connaissance précise de la situation des entrepreneurs que nous agissons, avec les pouvoirs publics, en faveur de la redynamisation du tissu des TPE et de l'emploi. Quatre régions – Île-de-France, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Région Sud – nous ont déjà confié la gestion de leurs fonds d'urgence.

— Le Gouvernement a présenté son plan de relance début septembre. Quelle en est votre analyse ?

France Relance est à la hauteur des enjeux. Il est très ambitieux face à la rapidité des destructions et à la chute des offres de postes à pourvoir pour les jeunes diplômés. Le Gouvernement fait le pari d'une réorientation durable de notre économie, qui s'appuie sur des secteurs d'avenir – le numérique, l'écologie, la solidarité – et sur la capacité des Français, et notamment des jeunes, à faire preuve d'esprit de conquête. Amener 15 000 demandeurs d'emplois en insertion et 2 500 jeunes sans formation à

créer leur propre emploi, ce n'est pas rien et c'est une des actions phares de ce plan de relance.

France Relance ambitionne donc de soutenir celles et ceux qui subissent la crise à s'en sortir par le haut. C'est un bon signal. Il devra être suivi d'effets par des mesures d'applications simples et un véritable effort de décentralisation.

— Comment voyez-vous le rôle des experts-comptables dans la phase de relance de l'économie française mais aussi auprès des créateurs d'entreprise ?

Les experts-comptables ont une place majeure dans notre réseau. Ils orientent des porteurs de projets vers nos associations et participent activement à la vie de nos associations comme bénévoles. Leur expertise est incontournable dans les comités chargés d'octroyer les prêts d'honneur et pour accompagner les entrepreneurs dans les premières années de vie de leur entreprise, en tant que marraines ou parrains.

La contribution des experts-comptables dans notre réseau est à l'image du rôle qu'ils occupent pour accompagner la relance de l'économie française. Ils insufflent de la confiance, un facteur majeur de réussite pour les entrepreneurs comme pour la croissance de notre pays. Les victimes de la crise s'appuient sur eux pour mesurer leur capacité à rebondir et prendre des décisions adaptées à leur situation. Celles et ceux qui se lancent peuvent compter sur eux pour préciser leur business plan, équilibrer leurs sources de financement, mettre en place des tableaux de suivi pour limiter les risques et les soutenir dans les mois décisifs qui suivent la création d'entreprise.

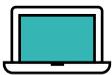




ACCOMPAGNER LA DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS DES CLIENTS

LE KIT MISSION

LA DÉMATÉRIALISATION... QUELS INTÉRÊTS POUR L'EXPERT-COMPTABLE ?



ENCOURAGER LA NUMÉRISATION DES 2,5 MILLIONS TPE/PME CLIENTES AU SERVICE AU SERVICE DE LA CROISSANCE



ACCOMPAGNER LA GÉNÉRALISATION DE LA FACTURE ÉLECTRONIQUE ET ANTICIPER SON OBLIGATION ENTRE 2023 ET 2025



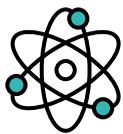
PROPOSER DES SERVICES UTILES : SCÉLÈMMENT, ARCHIVAGE, ENVOI DES DOCUMENTS, COFFRE-FORT NUMÉRIQUE, BULLETIN DE PAIE NUMÉRIQUE



DEVENIR LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE DÉMATÉRIALISATION

... ET LE KIT MISSION : POURQUOI L'UTILISER ?

QUELS AVANTAGES À UTILISER LE KIT MISSION ?



UNE APPROCHE GLOBALE ADAPTÉE À TOUTES LES MISSIONS DE DÉMATÉRIALISATION



UNE MÉTHODOLOGIE STRUCTURÉE POUR ACCOMPAGNER L'EXPERT-COMPTABLE DANS SON TRAVAIL

QUELS OUTILS Y SONT MIS À DISPOSITION ?



1 PRÉPARER LA MISSION :



ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES, SE VENDRE ET DIAGNOSTIQUER



TROIS FICHES OUTILS ET UN GUIDE POUR COMPRENDRE LA FACTURE ÉLECTRONIQUE, LE BULLETIN DE PAIE ÉLECTRONIQUE ET LE COFFRE-FORT NUMÉRIQUE



UN AUTODIAGNOSTIC NUMÉRIQUE POUR DÉTECTER DE NOUVEAUX BESOINS CLIENTS



UN EXEMPLE DE LETTRE DE MISSION



UNE FICHE MARKETING POUR VENDRE SA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT



2 RÉALISER LA MISSION :



DISPOSER D'UN OUTIL CLÉ EN MAIN POUR ÉVALUER LA MATURITÉ DE LA DÉMATÉRIALISATION DES CLIENTS



UN DIAGNOSTIC EN LIGNE POUR CARTOGRAPHIER LES PROJETS DE DÉMATÉRIALISATION DU CLIENT : DÉMATÉRIALISATION, SAE ET CFN, AUTOMATISATION DES PROCESS, ORGANISATION, SÉCURITÉ DES DONNÉES



3 FINALISER LA MISSION :



DÉFINIR D'ÉVENTUELLES ÉVOLUTIONS LOGICIELLES ET ORGANISATIONNELLES, ESTIMER LES GAINS ET LES COÛTS



DES RESTITUTIONS AUTOMATIQUES ET DES CONSEILS PERSONNALISÉS

Droit de la concurrence pour les TPE et PME : un nouveau marché pour les experts-comptables

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont soumises au droit de la concurrence. En cas d'infractions, les TPE et PME s'exposent donc à un risque de sanctions pécuniaires, dont le montant peut être élevé. Ces entreprises peuvent également être victimes, sans le savoir, de pratiques interdites.

PAR **GAËLLE PATETTA**, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT & DIRECTEUR JURIDIQUE, CONSEIL SUPÉRIEUR

Un dénigrement, un refus d'accès à une infrastructure essentielle ou un prix prédateur peuvent constituer des formes d'abus de position dominante qui viennent brider le développement commercial d'une PME ou la marginaliser. Une PME peut aussi se voir barrer l'accès à un nouveau marché géographique à cause d'un boycott collectif pratiqué par des concurrents déjà installés. Elle peut être également victime d'un cartel sur les produits intermédiaires qu'elle achète, ce qui augmente son coût de production et grève sa compétitivité. Il est donc essentiel que les TPE et

PME connaissent et comprennent les règles de la concurrence pour ne pas les méconnaître par simple ignorance et pouvoir se défendre si elles sont victimes d'un agissement contraire. Les experts-comptables sont les interlocuteurs privilégiés des TPE et des PME et peuvent donc être les vecteurs d'une meilleure appropriation du droit de la concurrence par ces dernières. À ce sujet, l'Autorité de la concurrence a réalisé un guide dédié au TPE et PME, ainsi que des fiches pratiques téléchargeables accessibles sur le site de l'Autorité : www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/

communiqués-de-presse/lautorite-de-la-concurrence-cree-un-guide-lattention-des-pme. N'hésitez pas à vous approprier ces documents pour conseiller au mieux vos clients dans leurs activités.



EN SAVOIR PLUS
« Mieux comprendre les règles de concurrence - Guide à destination des PME » disponible sur le site internet de l'Autorité de la concurrence.

Améliorer sa relation client grâce à la communication non-verbale

Comment aider un client à se livrer, savoir s'il est satisfait des services du cabinet, s'il comprend les enjeux de vos propositions ? L'analyse des gestes et des comportements peut constituer un puissant outil d'intelligence relationnelle. Retour sur ces enseignements avec le synergologue Stephen Bunard, régulièrement invité par les Conseils régionaux (Normandie, Alsace, Bourgogne-Franche-Comté) à intervenir sur la communication non-verbale lors de leurs assemblées générales.

Si nos paroles ont un impact certain sur les autres, notre gestuelle, notre attitude, notre visage en disent bien plus que les mots car notre corps parle, même si nous voulons qu'il se taise. C'est d'autant plus vrai que nous ne sommes pas conscients de ce qu'il dit de nous... Le langage non-verbal représente plus de 90 % de notre communication avec autrui alors que les mots ne comptent que pour 10 %.

Pouvoir identifier les signes corporels de ses clients est donc primordial pour adapter sa communication et rester en lien avec eux. La synergologie - discipline qui appréhende l'humain à partir de son langage corporel - permet de créer un climat d'empathie et de crédibilité à travers l'observation des attitudes et des comportements. Elle permet de mieux développer le dialogue avec le client et d'évaluer



#SIClecture

EN SAVOIR PLUS
sur la synergologie et la communication verbale, parcourez l'ouvrage « Vos gestes disent tout haut ce que vous pensez tout bas » de Stephen Bunard.

sa satisfaction. « Derrière les masques, réels ou fictifs, il faut savoir lire les gestes pour créer la confiance », rappelle Stephen Bunard qui, dans ses conférences, analyse les gestuelles et les comportements des personnalités du monde politique et économique.

Exercice illégal : le prononcé d'une peine exemplaire

Le 14 janvier 2019, la Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt¹, devenu irrévocable le 24 juin 2020², qui mérite l'attention non pas tant pour les faits d'exercice illégal qu'il recense, que pour la peine qu'il a infligée.

PAR **FAUSTINE LUQUE**, JURISTE, CONSEIL SUPÉRIEUR



Visuel de la campagne de communication du Conseil supérieur pour lutter contre l'exercice illégal.

En octobre 2016, le Tribunal correctionnel de Sens avait déclaré la prévenue coupable d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable et l'avait condamnée à :

- ▶ une peine d'emprisonnement ferme, de 15 mois ;
- ▶ la peine complémentaire d'interdiction d'exercer toute profession en lien avec l'infraction, sans limitation de durée ;
- ▶ la peine complémentaire de diffusion de la condamnation dans la presse.

UNE INFLEXIBILITÉ CONFIRMÉE MALGRÉ UNE PEINE RÉFORMÉE

Si la cour d'appel a confirmé la culpabilité de la prévenue, elle a cependant :

- ▶ réformé, à juste titre, la peine d'emprisonnement prononcée par les premiers juges, celle-ci étant illégale puisque dépassant la peine maximale encourue (soit 1 an d'emprisonnement conformément à l'article 433-17 du Code pénal) ;
- Malgré tout, les juges d'appel décident d'infliger à la prévenue une peine d'1 an d'emprisonnement ferme, soit le maximum légal, compte tenu de son profil (déjà condamnée pour abus de confiance), des préjudices causés et de la gravité des faits (près de 40 entreprises victimes).
- ▶ réformé la peine complémentaire d'interdiction d'exercer toute profession en lien avec l'infraction, celle-ci étant illégale puisque ne précisant pas sa durée, qui, selon la cour d'appel, ne peut être supérieure à 5 ans. Elle prononce alors une interdiction de toute profession comptable pour cette durée, qu'elle estime maximale, de 5 ans.

Or, les juges d'appel auraient pu être encore plus sévères en retenant une peine d'interdiction de 10 ans. En effet, conformément à l'article 433-22 2° du Code pénal³, l'interdiction d'exercer l'activité professionnelle dans l'exercice, ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise, peut être prononcée soit à titre définitif, soit pour une durée temporaire de 10 ans au plus⁴.

Il semble ainsi que la cour d'appel a, à tort, estimé que la durée maximale de la peine complémentaire d'interdiction d'exercice professionnel était de 5 ans.

- ▶ réformé la peine complémentaire de diffusion de la condamnation dans la presse, la jugeant inadéquate compte tenu de l'ancienneté des faits, qui se sont déroulés de 2008 à 2014 et remontent donc à 5 ans au moment de l'arrêt d'appel.

L'Ordre se félicite d'une telle sévérité et l'encourage vivement : l'exercice illégal est dévastateur pour les entreprises victimes qui peuvent se trouver confrontées à des situations économiques dramatiques.


**EN SAVOIR PLUS
 SUR LA CAMPAGNE
 DE COMMUNICATION
 ENSEMBLE,
 PRÉSERVONS
 LA CONFIANCE
 EN LA PROFESSION !**
www.experts-comptables.fr/sic-evenements-espace-presse/sic-webzine/ensemble-preservons-la-confiance-en-la-profession

¹ CA Paris, 14 janv. 2019, n°17/002722.

² En raison de la notification tardive de la décision à la prévenue, qui n'a pas formé pourvoi.

³ La Cour de cassation a en effet jugé (de manière contestable d'un point de vue strictement juridique) que dès lors qu'une loi renvoie aux pénalités de l'article 433-17 du Code pénal, elle renvoie aussi aux peines complémentaires de l'article 433-22 dudit code, que l'article 20 de l'Ordonnance de 1945 ne vise pourtant pas (Crim. 22 février 1996, n° 95-82.506).

⁴ Pour les personnes morales, l'interdiction ne peut être prononcée que pour une durée de 5 ans au plus.

LBC-FT et personne morale : qui identifier ?

En présence d'une personne morale, l'identification et la vérification de l'identité portent bien évidemment sur la personne morale elle-même et ses bénéficiaires effectifs. Mais qu'en est-il des dirigeants ? Des personnes agissant pour son compte ?

PAR LE **COMITÉ LAB**, CONSEIL SUPÉRIEUR



© ProStockStudio / Shutterstock.com

À la différence d'autres pays de l'Union européenne, le code monétaire et financier ne vise pas spécifiquement les mandataires sociaux, communément appelés « dirigeants » mais la personne dûment habilitée à représenter la société aux fins d'identification (article R561-5-1) et les personnes agissant pour le compte du client (article R561-5-4).

La structure d'exercice professionnel est tenue d'identifier et de vérifier l'identité de la ou des personnes physiques qui engagent la personne morale dans la relation d'affaires commune (NPLAB par. A30). En pratique, il s'agira de la personne qui signe la lettre de mission, et par la suite, le cas échéant, si elle est différente, de la personne qui décide des principales options ou orientations découlant de la mission. Dans la très grande majorité des cas, le représentant légal (le « dirigeant ») sera donc le seul à devoir être identifié. Mais cela pourra, par

exemple, être dans d'autres situations le directeur financier.

Les personnes étrangères à la mission n'ont pas à être identifiées, quand bien même agiraient-elles pour le compte de la personne morale dans un autre domaine. Ainsi, il n'est pas exigé d'identifier les représentants légaux qui n'interviennent pas dans la relation d'affaires, sauf en cas de suspicion de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. De même, il est aussi vain qu'inutile de vouloir identifier et vérifier l'identité de toutes les personnes intervenant à un titre quelconque, sans pouvoir exclusif, dans le cadre de la mission (chef comptable, contrôleur de gestion...).

L'identification et la vérification de l'identité d'une personne agissant pour le compte du client s'opèrent dans les mêmes conditions que pour un client (personne physique). Il devra notamment être obtenu l'original

d'un document officiel en cours de validité comportant sa photographie, dont une copie sera conservée.

Les pouvoirs de cette personne agissant pour compte devront également être vérifiés (NPLAB par. A30). Si le Kbis est un document permettant d'apprécier la réalité de certains pouvoirs, il n'a toutefois pas la qualité d'un document permettant de vérifier l'identité d'une personne agissant pour le compte du client.

Si la personne dûment habilitée à représenter la personne morale aux fins d'identification n'est pas présente physiquement à ce moment-là, il est nécessaire de procéder à une double vérification de l'identité de la personne morale et de cette personne agissant pour le compte du client (NPLAB par. 34 et A.34).

7 **POUR EN SAVOIR PLUS**
Consultez la NPLAB disponible sur le site privé de l'Ordre, extranet.experts-comptables.org, onglets : *ReflexLAB > Outils > Normes & Lettres de mission.*



Maîtriser le bulletin de paie électronique (BPE), le coffre-fort numérique (CFN) et le système d'archivage électronique (SAE)

La dématérialisation est une priorité pour la production en cabinet. L'obligation de dématérialiser l'ensemble des factures B2B se généralise et sera progressivement obligatoire entre 2023 et 2025. Il s'agit d'un défi de taille imposé par la loi de finances 2020. Alors, soyez pro-actifs et initiez une démarche de dématérialisation (bulletin de paie électronique, coffre-fort numérique, archivage électronique...), d'abord pour votre cabinet et ensuite pour le compte de vos entreprises clientes.

PAR **NATHALIE LE MENSEC**, CHARGÉE DE MISSION SENIOR DÉPARTEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, CONSEIL SUPÉRIEUR



LE VRAI BULLETIN DE PAIE ÉLECTRONIQUE (BPE) !

Le vrai BPE est nativement produit depuis votre logiciel de paie RH. Sans manipulation nécessaire, hormis celle de le signer électroniquement afin d'en assurer l'intégrité puis de le transmettre sur le CFN de l'employeur. Ce dernier, en le validant, permettra le publipostage des BPE dans les CFN de ses salariés. Le vrai BPE n'est en aucun cas le résultat d'un scan au format papier transmis par mail. Bien que très coutumier, ce format, non conforme avec le RGPD, n'assure pas la sécurité nécessaire pour éviter tout détournement et/ou falsification des données.

Les deux formats, papier ou dématérialisé, ont le même contenu et la même valeur probante. Depuis janvier 2017, il n'est plus nécessaire de demander l'accord du salarié, mais il peut faire part de son refus en formulant par écrit son désaccord. Dans ce cas, les deux formats (papier et dématérialisé) cohabiteront pour ce dossier.

LE COFFRE-FORT NUMÉRIQUE (CFN) ?

Ils sont au nombre de trois : le CFN de l'entreprise qui ouvrira les CFN de chacun de ses salariés et le CFN du cabinet pour son propre compte. Les trois sont communicants ; il est tout à fait possible d'y déposer, de retirer et de déposer à nouveau les fichiers de travail. Les fichiers peuvent ainsi être revus, amendés et corrigés par l'une des parties et envoyés après la mise à jour vers le CFN destinataire. Les fichiers qui sont déposés dans un CFN sont dits « vivants ». Le CFN du salarié lui appartient qu'il soit toujours présent ou non dans l'entreprise. Y seront entreposés la totalité de ses BPE, en plus de son contrat de travail et de ses documents personnels comme les déclarations IR, les factures, les actes de propriété, etc. Sur demande, chacun peut accéder directement à son CFN depuis son mobile ou son PC.

MAIS ALORS, LE SAE SERT À QUOI ?

Le système d'archivage électronique se doit d'apporter et de garantir les points suivants pour les documents entreposés :

- ▶ leur pérennité, en utilisant des formats de conservation standardisés ou normalisés afin que le document puisse être relu pendant sa période de conservation et suivant l'évolution des systèmes ;
- ▶ leur intégrité, en disposant de moyens permettant de vérifier qu'aucune modification n'ait été apportée au document ;

- ▶ leur sécurité, en les archivant sur plusieurs sites en France et en protégeant les accès contre tout système ou personne non autorisés ;
- ▶ leur traçabilité, en enregistrant dans des journaux toutes les opérations relatives aux documents et en archivant ces journaux eux-mêmes ;
- ▶ leur exhaustivité, en disposant de moyens permettant de vérifier que la liste des documents (inventaire) est bien conforme à ce qui a été déposé et non retiré de l'archivage.

Les fichiers et documents archivés sont à conserver conformément aux délais légaux. Les documents déposés dans le SAE sont dits « définitifs ».

#SIClecture

POUR ALLER PLUS LOIN, parcourez le « Guide de la dématérialisation » disponible en téléchargement sur le site privé de l'Ordre : extranet.experts-comptables.org



Être inscrit(e) au Tableau de l'Ordre sans diplôme d'expertise comptable, c'est possible !

Le diplôme d'expertise comptable constitue la voie d'accès principale pour être inscrit(e) au Tableau de l'Ordre des experts-comptables. Cependant, quelques autres voies permettent également d'y accéder, sans toutefois attribuer le diplôme à leurs bénéficiaires.

PAR **DOMINIQUE NECHELIS**, DIRECTRICE DE LA FORMATION, CONSEIL SUPÉRIEUR
& **AUDREY FIEUJEAN**, RESPONSABLE DE LA COMMISSION NATIONALE 7BIS, CONSEIL SUPÉRIEUR



© Conseil régional Pays de Loire - Cérémonie de prestation de serment 2019

LA PASSERELLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (ORD. 45-2138 DU 19 SEPTEMBRE 1945, ART. 83 SEPTIES)

L'article 32 de la loi Pacte 2019-486 du 22 mai 2019 prévoit la possibilité pour les titulaires du CAFAC, tous régimes confondus, inscrits sur la liste mentionnée au I de l'article L. 822-1 du code de commerce, de s'inscrire directement au Tableau de l'Ordre des experts-comptables sans passer les épreuves du DEC, ni effectuer le stage d'expertise comptable. Cette possibilité est ouverte pendant une période de 5 ans à compter de la promulgation de la loi. Les commissaires aux comptes intéressés doivent se rapprocher du Conseil régional de l'ordre de leur ressort.

LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS (ORD. 45-2138 DU 19 SEPTEMBRE 1945, ART. 26 ET 27)

Les professionnels titulaires de titres ou de diplômes étrangers exerçant une profession comparable à celle d'expert-comptable dans leur État d'origine peuvent solliciter leur inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables. S'ils sont jugés éligibles à cette procédure de reconnaissance, ils sont soumis à un examen écrit d'aptitude en droit des affaires, droit social et droit fiscal. Les ressortissants de l'Union européenne et de l'espace économique européen doivent ensuite suivre une formation de 3 jours en e-learning relative à la déontologie et à la réglementation professionnelle. Les professionnels des États tiers doivent passer une épreuve orale de réglementation et de déontologie professionnelle. Les professionnels intéressés doivent s'adresser au service formation du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.

L'ARTICLE 7 BIS (ORD. 45-2138 DU 19 SEPTEMBRE 1945)

Les personnes ayant exercé une activité comportant l'exécution de travaux d'organisation ou de révision de comptabilité, et qui ont acquis de ce fait une expérience comparable à celle d'un expert-comptable particulièrement qualifié, pourront être autorisées à demander, dans les conditions fixées par le décret 2012-432 (articles 84 et suivants), leur inscription au Tableau de l'Ordre en qualité d'expert-comptable. Elles devront avoir 40 ans révolus au moment de leur demande et justifier de quinze ans d'activité dans l'exécution de travaux d'organisation ou de révision de comptabilité, dont cinq ans au moins dans des fonctions ou missions comportant l'exercice de responsabilités importantes d'ordre administratif, financier et comptable. Les personnes intéressées s'adressent à la Commission régionale 7 bis (Commissaire du Gouvernement près du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables concerné).



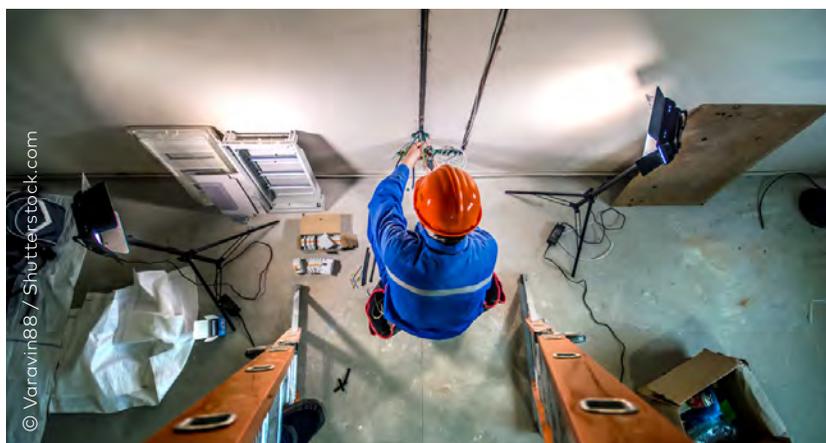
POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ LES SITES :

- www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/981-sd/demande-dautorisation-dinscription-au-tableau-de-lordre-en-qualite-dexpert
- www.experts-comptables.fr/la-reconnaissance-des-qualifications

Travaux d'installation électrique : des motifs d'optimisme à l'horizon 2021 pour ce secteur fortement impacté par la crise sanitaire ?

Chaque mois, le Comité analyses sectorielles du Conseil supérieur vous propose un zoom sur l'un des 26 secteurs du commerce et de l'artisanat qu'il analyse. Coup de projecteur ce mois-ci sur les secteurs des travaux d'installation électrique. Si l'activité du secteur a été très impactée par la crise sanitaire, le contexte favorable d'avant-crise et la résilience du marché de l'entretien-rénovation permettent d'espérer une embellie en 2021.

PAR **ÉLISE VERNEYRE**, CHARGÉE D'ÉTUDES, CONSEIL SUPÉRIEUR



POUR RETROUVER L'ANALYSE COMPLÈTE
« Electricité / Plomberie » réalisée par le Conseil supérieur et l'ensemble des fiches réalisées par le Comité analyses sectorielles, rendez-vous sur la boutique en ligne : www.boutique-experts-comptables.com.

+ 6,5 %

DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2019

DES ÉTABLISSEMENTS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX DANS LA FILIÈRE

Le nombre d'établissements d'au moins 1 salarié recensés par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) dans le secteur des travaux d'installation électrique a progressé de 4 % sur un an, pour atteindre 24 516 unités en 2019 (+ 9 % par rapport à 2014). Il convient toutefois de noter que ces chiffres ne prennent pas en compte les entreprises unipersonnelles. Ces dernières représentaient 70,5 % des entreprises selon l'Insee au 1^{er} janvier 2017. La création du statut de micro-entrepreneur au

1^{er} janvier 2009 a en effet incité de nombreux électriciens à créer leur propre structure plutôt que de rejoindre une entreprise existante. Les effectifs salariés sont également en nette hausse. Ils ont progressé de 8,1 % entre 2015 et 2019.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2020 TRÈS IMPACTÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

Le secteur était sur une dynamique positive avant l'arrivée de la pandémie, avec un chiffre d'affaires en progression de 6,5 % en valeur en 2019, confirmant la tendance haussière initiée en 2016. Le confinement au printemps ayant mis à l'arrêt la quasi-totalité des chantiers et entraîné le report, voire l'annulation, de nombreux projets de construction et d'investissements en équipements électriques, l'activité des électriciens devrait plonger en 2020. La reprise a en outre été lente en raison de problématiques d'approvisionnement et des contraintes organisationnelles

importantes engendrées par la mise en place des mesures barrières. Ainsi, le cabinet d'études Xerfi estime que le chiffre d'affaires dans le secteur pourrait diminuer de 8 % en 2020.

DES MOTIFS D'OPTIMISME À L'HORIZON 2021

Malgré la nette dégradation de leur environnement, les électriciens ont encore des motifs d'optimisme à l'horizon 2021. Ils pourront tout d'abord compter sur le caractère urgent de certaines interventions et sur les contrats d'entretien-maintenance qui leur assurent des revenus récurrents. Plus globalement, la résilience du marché de l'entretien-rénovation représente un facteur de soutien important pour la profession ; d'autant que le gouvernement a alloué une enveloppe de 20 M€ à la rénovation thermique des bâtiments dans son plan de relance. Selon Xerfi, leur chiffre d'affaires pourrait ainsi rebondir de 6 % en valeur en 2021.



CHAINTRUST

Fonctionne, tout simplement.

Chaintrust offre la première solution d'automatisation sans configuration qui renvoie des écritures qualitatives dès le premier essai, grâce au FEC.

**ACCÉLÉREZ ET SÉCURISEZ VRAIMENT
VOTRE SAISIE COMPTABLE**

www.chaintrust.io

Bien conseiller les professions libérales : la prise en charge des indemnités journalières par l'Assurance Maladie évolue

En raison du contexte sanitaire, les indemnités journalières (IJ) sont prises en charge sans délai de carence pour les médecins amenés à interrompre leur activité. Le dispositif est maintenu pour ceux atteints par le Covid-19 mais il est recentré pour ceux considérés comme « vulnérables » et a été suspendu pour les gardes d'enfants.



PAR **THOMAS SILLAS**,
CHARGÉ DE MISSION,
CONSEIL SUPÉRIEUR

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez la fiche métier « Médecin » complète dans le kit mission « Bien conseiller les professions libérales » sur extranet.experts-comptables.org/kit-mission/bien-conseiller-les-professions-liberales-

QUE SE PASSE-T-IL POUR LES MÉDECINS ATTEINTS DU COVID-19 ?

Le dispositif est maintenu. Lorsque l'infection au Covid-19 a été posée cliniquement ou biologiquement, l'arrêt de travail peut être prescrit pour eux-mêmes par les médecins. Il doit être adressé via [amelipro](https://amelipro.fr) et les IJ seront versées pour la durée de l'arrêt.

L'IJ EST DE
112 €

PAR JOUR POUR LES
PROFESSIONS MÉDICALES

GARDE D'ENFANT : UNE PRISE EN CHARGE INTERROMPUE PENDANT L'ÉTÉ

Le dispositif relatif à la garde d'enfant concerne les parents d'enfants de moins de 16 ans ou d'enfants handicapés. Il a

été suspendu du 5 juillet et au 1^{er} septembre. Depuis, il est à nouveau possible d'en bénéficier. Pour cela, le médecin doit fournir un justificatif (délivré par l'établissement scolaire ou la municipalité) attestant la fermeture de l'établissement ou de la classe. Il pourra être demandé en cas de contrôle. La déclaration s'effectue sur le site declare.ameli.fr et peut être réalisée de manière rétroactive.

Si l'enfant est identifié comme cas contact à risque, son parent médecin n'a pas besoin de faire sa demande via le téléservice, car l'Assurance Maladie lui délivrera directement l'arrêt.

UN DISPOSITIF PLUS RESTRICTIF POUR LES MÉDECINS CONSIDÉRÉS COMME « VULNÉRABLES »

Les médecins qui vivent avec un proche « vulnérable » ne bénéficient plus du dispositif depuis le 1^{er} septembre. À partir du 29 novembre, l'indemnisation concerne notamment les médecins :

- ▶ âgé de 65 ans et plus ;
- ▶ au troisième trimestre de grossesse ;
- ▶ présentant une obésité (IMC supérieur à 30) ;
- ▶ ayant certains antécédents cardiovasculaires (ATCD) ;
- ▶ atteints d'un cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- ▶ ou atteints d'une immunodépression congénitale ou acquise (chimiothérapie, infection à VIH non contrôlée, greffe d'organe...).

Les médecins vivant avec un proche « vulnérable » ne sont plus concernés

Dans ces quatre situations, un arrêt de travail doit être délivré, de préférence en ligne via le service [amelipro](https://amelipro.fr), avec le libellé « personne à risque Covid-19 », en cochant « en rapport avec l'ALD ».

Statut d'expert-comptable en entreprise : quels avantages ?

Promulguée le 22 mai 2019, la loi Pacte a créé le statut d'« expert-comptable en entreprise », permettant ainsi aux diplômés du DEC n'exerçant pas en cabinet de s'inscrire au Tableau de l'Ordre. Beaucoup y ont vu l'opportunité de renouer avec leur famille professionnelle. Suivi de l'actualité, accès aux services de l'Ordre, échanges entre pairs... : les nouveaux inscrits revendiquent les multiples avantages à rejoindre la grande communauté de l'expertise comptable et ses 21 000 membres.



FLORIAN BLOUCTET

Directeur administratif et financier chez Alan Allman Associates, Luxembourg

Le DEC donne une crédibilité, pose le cadre et rassure. Ce diplôme est le sésame d'une grande famille. Dans les pays anglo-saxons, même en entreprise, les diplômés revendiquent leur titre de « CPA ». Rejoindre l'Ordre est une façon de recréer du lien, de rester connecté et de montrer aussi la fierté d'appartenance à cette profession. Échanger avec nos homologues exerçant en cabinet est enrichissant pour tous. L'apport de l'Ordre en matière d'informations et d'outils est précieux.



AYMERIC DORMEAU

Président de Drakkar Développement, Bihorel (76)

Pour moi, cela avait du sens de garder des liens forts avec ma famille professionnelle. Cela me permet de suivre les évolutions techniques, d'aller à des formations ou encore aux AG pour une cotisation minimale. En se rassemblant, nous pouvons échanger avec des confrères ayant une formation proche et des compétences complémentaires. Cela ouvre des horizons, nous fait découvrir d'autres pratiques professionnelles, et nous permet de développer nos réseaux.



PIERRE VALENCIEN

Chargé de mission au Conseil supérieur, Paris (75)

Après l'obtention du DEC, beaucoup de diplômés n'exercent pas en libéral. Plus nous serons nombreux à l'Ordre, plus nous ferons masse pour transmettre de nouvelles orientations pour les entreprises. Les diplômés d'expertise comptable exerçant en entreprise sont confrontés à des préoccupations qu'ils pourront exprimer au sein d'une famille commune. Nous pourrions plus facilement faire du lobbying et orienter la politique comptable de notre pays à l'aide de représentants du terrain.



© Hubert Lapointe / Epicurem

PORTRAIT

BENJAMIN MECHE EXPERT-COMPTABLE

PAR **FLORENCE MORIN**,
RESPONSABLE ÉDITORIAL,
CONSEIL SUPÉRIEUR

À 31 ans, cet expert-comptable en situation de handicap a finalement trouvé sa place dans ce métier « cartésien et mathématique », fortement axé sur la psychologie et la relation à l'autre.

Avec un père artisan, Benjamin Meche a très tôt été « sensibilisé » à la vie d'entrepreneur. Mais, en raison de son handicap neurologique, pas question de reprendre l'entreprise de maçonnerie familiale. L'adolescent se met donc en quête d'une voie professionnelle « plus adaptée ». Ce sera l'expertise comptable.

Le parcours n'est pourtant pas sans embûche. Très vite, l'institution scolaire donne peu d'espoir à ses ambitions. Par « esprit de contradiction », le jeune homme s'entête. Grâce notamment à l'aide des copains. « Toute ma scolarité, j'ai bénéficié de cette solidarité qui m'a permis de réussir. »

L'intégration en cabinet n'est pas plus aisée. Le débutant est missionné sur des activités de production : saisie/pointage de factures, informatisation de dossiers manuscrits... Une tâche difficile pour qui souffre d'une infirmité motrice. « Je ne parvenais pas à tenir le rythme mais j'avais l'impression d'être le seul à essayer de trouver une solution. »

Après deux expériences déstabilisantes et autant de remises en question, un cabinet lui offre enfin sa chance. « Ils ont vite compris que la production était compliquée pour moi, mais qu'en management et en relation client, je pouvais donner une nouvelle dimension au cabinet. »

Nommé chef d'équipe, Benjamin crée du lien et convainc ceux en qui on ne croyait plus de s'investir dans des missions à forte valeur ajoutée. « Mes besoins spécifiques, les épreuves de rejet que j'ai subies m'ont donné l'habitude de trouver des solutions. J'arrive donc plus facilement à choisir le bon angle avec mes collaborateurs, à créer une autre relation avec mes clients. » Début 2021, Benjamin prendra la direction du site rémois du cabinet pour « renforcer l'activité commerciale et la gestion de l'équipe. » Un nouveau défi pour ce jeune expert-comptable qui chaque jour s'entraîne à être toujours davantage à l'écoute de ses clients et de ses collaborateurs.



3^E ÉDITION | NOVEMBRE 2020

THE
WAY

#1moispourtrouvertavoie

TRAVAILLER
DANS UN CABINET
D'EXPERTISE COMPTABLE
POURQUOI PAS TOI ?



FACEBOOK LIVE
RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE
@CSOEC

POUR LES POST-BAC
LE 16 NOVEMBRE 2020
À 18H

POUR LES PRÉ-BAC
LE 18 NOVEMBRE 2020
À 16H30

Kit marque employeur

Travailler sa marque employeur : un enjeu majeur pour les cabinets

PAR **CAMILLE GUILLOU**, RESPONSABLE IMAGE ET COMMUNICATION, CONSEIL SUPÉRIEUR

Si de nombreuses entreprises éprouvent des difficultés à recruter et à retenir des talents, les cabinets d'expertise comptable ne sont pas épargnés. Problèmes de management, manque de reconnaissance, un équilibre vie professionnelle-vie personnelle malmené... Autant de raisons qui se traduisent notamment par un fort *turnover* des équipes ; ce qui impose aux cabinets de non seulement « séduire » des candidats sur-sollicités mais aussi de fidéliser leurs collaborateurs.

Les cabinets doivent donc se démarquer les uns des autres et se rendre attractifs en mettant en avant leurs atouts. Pour les aider, le Conseil supérieur a créé un kit marque employeur. Le

Conseil supérieur a créé un kit marque employeur qui pose les fondamentaux et se compose de :

- ▶ **3 fiches pratiques pour activer sa marque employeur, définir ses outils et faciliter le recrutement du bon profil au sein des cabinets,**
 - Fiche 1 : Comment activer sa marque employeur
 - Fiche 2 : Faire l'inventaire de ses ressources marque employeur
 - Fiche 3 : Comment recruter le bon profil
- ▶ **3 motions design pour mettre en place sa marque employeur,**
 - La marque employeur c'est quoi
 - Comment mettre en place sa marque employeur
 - Comment recruter efficacement.
- ▶ **3 interviews d'experts pour mieux comprendre le rôle de la marque employeur.**

 **RETROUVEZ CE KIT SUR LE SITE PRIVÉ DE L'ORDRE**

 **86 %**

DES CANDIDATS INTERROGÉS ESTIMENT QUE LES CABINETS SOUFFRENT D'UN DÉFICIT D'ATTRACTIVITÉ PAR RAPPORT AUX ENTREPRISES. (*Étude Fedfinance 2020)



Les Ateliers du changement : vos derniers rendez-vous de l'année !

PAR **RÉMI BIHOUIS**, CHARGÉ DE MISSION STRATÉGIE ET ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT, CONSEIL SUPÉRIEUR

Inscrivez-vous aux prochains Ateliers du changement, diffusés en direct ! Ces derniers répondent aux enjeux concrets des cabinets pour faire face à l'environnement actuel.

- ▶ **Prendre en compte la compétitivité, l'innovation, la création d'emplois et de valeur dans les missions de conseil RSE d'un groupe coté ou d'un commerce de proximité** - Webinaire « *La démarche environnementale, sociale et sociétale (RSE) : vers la performance globale de l'entreprise* » - 3 novembre 2020, 17h.

- ▶ **Détecter dans son portefeuille clients le potentiel de croissance des entreprises et les accompagner dans leur développement** - Webinaire « *Les PME en croissance : un marché à potentiel* » - 10 novembre 2020, 17h.
- ▶ **Conseiller le client tant sur la gestion du patrimoine de son entreprise que sur son patrimoine privé, à partir des comptes annuels et des attentes du dirigeant** - Webinaire « *Transformer les missions du quotidien en conseil patrimonial* » - 17 novembre 2020, 17h.

- ▶ **Trouver l'information immédiatement opérationnelle qui vous aide à apporter le conseil qui compte et à gagner du temps et des missions tout en travaillant dans un cadre sécurisé** - Webinaire « *Développer l'activité de mon cabinet avec les outils et services du Conseil supérieur* » - 1^{er} décembre 2020, 17h.

Les ateliers du  changement



RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES WEBINAIRES DES ATELIERS DU CHANGEMENT EN REPLAY SUR LE SITE PRIVÉ DE L'ORDRE : extranet.experts-comptables.org/dossier/accompagnement-au-changement-des-cabinets- **OU** extranet.experts-comptables.org/article/webinaires



CPA du Québec : au premier plan du retour à l'Anormal



TRIBUNE DE
GENEVIÈVE MOTTARD,
CPA, CA
PRÉSIDENTE ET CHEF
DE LA DIRECTION
ORDRE DES
COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS (CPA)
DU QUÉBEC

Découvrez la campagne de l'Ordre du Québec « Prêts pour le retour à l'Anormal » sur cpaquebec.ca/fr/grand-public/dechiffrer-vos-finances/prets-pour-le-retour-a-lanormal/
Et parcourez les publiereportages illustrant des cas vécus sur www.lapresse.ca/xtra/2020-10-13/expertise-cpa/germain-hotels-tout-faire-pour-survivre.php

Retrouvez en replay l'intervention de Geneviève Mottard durant le 75^e Congrès :
congres.experts-comptables.com

L'incertitude caractérise le climat économique actuel un peu partout sur la planète. La pandémie du Covid-19 frappe de plein fouet de grands pans d'activité et nous impose un douloureux intermède historique. De quoi sera fait l'avenir ? Chacun a sa propre conception du retour à la normale. Les CPA du Québec, eux, se positionnent comme des acteurs de premier plan du retour à l'Anormal.

Dès le début de la crise sanitaire, les chiffres ont pris une importance qu'ils n'avaient jamais eue jusque-là aux yeux des décideurs. Et les regards se sont naturellement tournés vers ceux qui savent leur donner un sens. Les CPA sont devenus des piliers sur lesquels on a cherché à s'appuyer. D'ailleurs, aux premiers jours de la crise en mars dernier, les services des CPA ont été déclarés essentiels par le Gouvernement.

Au-delà du fait que le premier ministre du Québec soit un CPA et qu'il y a quelques mois, le portefeuille ministériel de la santé ait été confié à un CPA, les dirigeants d'entreprise et les entrepreneurs ont très tôt pris la pleine mesure du rôle névralgique des CPA pour mettre en œuvre les stratégies qui allaient leur permettre de survivre à la crise, voire de tirer parti de l'adversité. L'inventivité des dirigeants combinée à l'expertise des CPA a fait la différence et parfois même, de petits miracles.

Que ce soit en tant que membres de la direction ou à titre d'experts conseil, les CPA ont d'abord aidé

les entreprises à profiter pleinement des multiples programmes de soutien mis sur pied par les gouvernements.

Ainsi, pour beaucoup de PME, la subvention salariale était essentielle pour maintenir le lien d'emploi avec leurs travailleurs étant donné les pénuries de main-d'œuvre qui freinaient déjà leur expansion avant la pandémie.

Les CPA se sont aussi activés à consolider l'agilité financière des entreprises et à rassurer les investisseurs

et les banquiers. Limiter les pertes sans compromettre l'avenir, c'est un exercice d'équilibriste dans lequel les CPA excellent.

Et enfin, au Québec comme ailleurs, les CPA ont accompagné les nombreuses entreprises qui ont dû redéfinir leur modèle d'affaires ; les unes en faisant évoluer leur structure et leurs façons de faire, et les autres, en adaptant leurs produits ou leurs services à un marché en soudaine transformation.

En mettant en avant l'expérience de vrais CPA, la campagne publicitaire que l'Ordre vient de lancer révèle les mille et une facettes de leur rôle et leur importance stratégique pour les entreprises et la société dans son ensemble. Ce que la profession a donné à voir aux Québécois pour préparer le retour à l'Anormal pourrait bien inspirer les étudiants qui s'apprentent à faire un choix de carrière et accélérer le changement de perception auquel nous travaillons depuis quelques années.

En mettant en avant l'expérience de vrais CPA, la campagne publicitaire que l'Ordre vient de lancer révèle les mille et une facettes de leur rôle et leur importance stratégique

Dès le début de la crise sanitaire [...] les CPA sont devenus des piliers sur lesquels on a cherché à s'appuyer



Mandat ad hoc / Conciliation : de nouvelles missions pour les experts-comptables ?

Fins connaisseurs de l'entreprise et de ses difficultés, les professionnels du chiffre sont a priori tout désignés pour se positionner sur le mandat ad hoc ou la conciliation. À condition toutefois de se former aux procédures amiables et de négociation.

L'homme du chiffre a tout à fait sa place en qualité de mandataire ad hoc et de conciliateur auprès des tribunaux de commerce et des tribunaux judiciaires ; surtout dans le domaine des petits mandats où un besoin se fera bientôt ressentir. La profession obtiendrait ainsi une nouvelle aura auprès des pouvoirs publics et des entreprises. De nouvelles missions pour les experts-comptables qui nécessiteraient toutefois qu'ils se forment dans le domaine du droit des entreprises en difficulté. En effet, spécialiste du chiffre, l'expert-comptable ne pourra être redoutable sur ce terrain que s'il se forme aux règles des procédures amiables, collectives et de la négociation.

Comment devenir mandataire ad hoc ou conciliateur ? Tout débiteur en difficulté qui sollicite un mandat ad hoc ou une conciliation auprès d'un tribunal peut proposer au président de ce dernier la nomination d'un expert-comptable dès lors que celui-ci a les compétences et est assuré pour ces missions (obligations).

À noter que dans ce cas, la lettre de mission est remplacée par l'ordonnance de nomination du président qui fixe la mission et le montant des honoraires, après présentation de la convention d'honoraires.

Tout expert-comptable, s'il est formé et s'il est intéressé, peut donc assurer ces nouvelles missions auprès des tribunaux ayant à traiter de la prévention. Mais attention : conformément à l'article L. 611-13 du Code de commerce, un expert-comptable ne pourra être mandataire ad hoc ou conciliateur d'un de ses clients s'il a perçu une rémunération (honoraires) durant les 24 derniers mois.

Le contexte sanitaire que nous sommes en train de vivre est en train de créer une crise économique sans comparaison dans l'histoire.

Cette crise va être durable et profonde car elle a d'ores et déjà créé un niveau d'endettement très élevé pour un très grand nombre de nos clients, notamment par le biais du PGE.

Dans ce cadre, les procédures de prévention des difficultés des entreprises vont avoir une importance considérable pour limiter le nombre de dépôts de bilan et de liquidations judiciaires.

Il est donc très important que les experts-comptables deviennent des experts des procédures de mandat ad hoc et de conciliation pour accompagner au mieux leurs clients.

L'accompagnement « traditionnel » consiste à aider nos clients à faire le choix, parfois à accepter de se faire assister par un professionnel qui sera un intermédiaire entre lui et les créanciers avec qui il souhaite négocier.

La maîtrise de ces procédures doit permettre également à un certain nombre d'experts-comptables de devenir mandataires ad hoc ou conciliateurs.

Notre formation nous donne un certain nombre d'atouts pour cela ; notre connaissance du monde économique, des réseaux bancaires et des interlocuteurs fiscaux et sociaux nous rend particulièrement légitimes.

Cependant, il faut être conscient que notre formation initiale n'est pas suffisante sur les aspects juridiques, notamment sur les spécificités concernant les procédures amiables. Il est donc nécessaire de suivre des formations complémentaires avant de se lancer.

Nous avons l'habitude de travailler en interprofessionnalité, avec entre autres des commissaires aux comptes ou des avocats. Travailler demain avec un conciliateur ou un mandataire ad hoc, par ailleurs, expert-comptable, sera forcément fluide et donc efficace pour nos clients.

CROISÉS



REGARDS



– Lors d'une recherche sur le site privé de l'Ordre, j'ai identifié des Fiches info clients et des Questions/réponses éditées par Infodoc-experts mais je ne peux pas les consulter. Comment y accéder ?

Les publications d'Infodoc-experts (Fiches info client, Fiches experts, Questions/réponses, Synthèses d'expert, Diaporamas, Outils pratiques) sont référencées sur le site privé de l'Ordre qui regroupe tous les contenus et documents techniques publiés par l'institution ou les services liés. Vous pouvez y accéder si vous êtes abonné(e) à Infodoc-experts, abonné(e) à la Revue Française de Comptabilité, abonné(e) aux Analyses sectorielles ou encore adhérent(e) à un club. Pour rappel, l'abonnement à Infodoc-experts vous permet d'accéder à la hotline assurée par des consultants spécialisés et expérimentés et d'accéder aux contenus regroupant des écrits en matière fiscale, sociale et en droit des sociétés.

– Mes collaborateurs peuvent-ils créer un Comptexpert ?

Comptexpert est accessible à tous : expert-comptable, stagiaire inscrit à l'Ordre, mémorialiste, expert-comptable en entreprise, mais aussi collaborateur de cabinet. Pour créer son compte, le collaborateur doit aller sur le site privé de l'Ordre ou sur le site Comptexpert. Il doit ensuite cliquer sur « Créer mon Comptexpert » puis choisir le profil « Autre ». Enfin, il crée son identifiant et son mot de passe grâce à l'email qui sera envoyé sur sa messagerie (ne pas oublier de regarder dans les spam s'il n'a rien reçu).

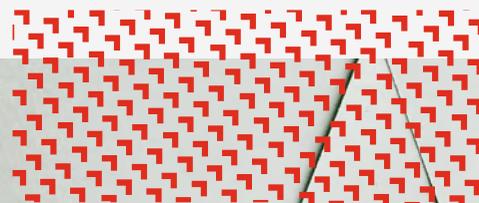
– Comment modifier mes coordonnées ou mon mail Comptexpert ?

Si vous êtes inscrit à l'Ordre des experts-comptables, pour toute demande de modification de vos informations personnelles ou ordinales, nous vous invitons à solliciter votre Conseil régional afin qu'il procède aux modifications. Celles-ci nous seront automatiquement communiquées dans un délai de 24h.

**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
ÉCRIVEZ-NOUS :**
COMMUNICATION@
CS.EXPERTS-COMPTABLES.ORG !



JAL
PRO



**Merci aux Professionnels
du Chiffre et du Droit d'avoir élu
JAL-Pro, meilleur service de
publication d'annonces légales.**

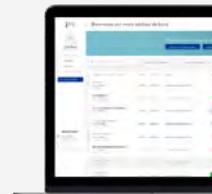
Rendez-vous sur
www.decouvrir-jal-pro.com



Notre équipe commerciale
est à votre disposition :

☎ 01 44 88 42 00

✉ jal-pro@annonces-legales.fr





LE MONDE DU CHIFFRE

L'intelligence artificielle est-elle le « plombier polonais » des experts-comptables ?

19/09/2020

➤ Notre métier est fortement impacté par les nouvelles technologies et c'est tout l'enjeu des travaux menés par le secteur Stratégie numérique. Néanmoins, l'intelligence artificielle ne va pas remplacer le métier d'expert-comptable à hauteur de 94 % mais bien les tâches liées à la saisie comptable. Il est évident qu'on devra faire évoluer nos compétences, notamment en *soft skills* ou encore en matière de big data qui est l'un des grands défis à venir. Pour répondre aux besoins en matière de data, nous avons noué un partenariat avec l'École Centrale de Lyon pour accompagner les professionnels à la mise en place de missions liées à la data qui se matérialisera par une formation certifiante de 120 heures sur 18 jours, fin 2021.

Sanaa Moussaïd, présidente du secteur Stratégie numérique du Conseil supérieur

THE CONVERSATION

L'entreprise familiale, un modèle de résilience en temps de crise

16/09/2020

➤ Il est étonnant et intéressant d'avoir cherché à mettre en avant comment certaines entreprises familiales ont des comportements résilients face à la crise. Mais en effet, ces comportements qui s'appuient sur des valeurs familiales peuvent être sources d'inspiration. Ce qui peut distinguer une entreprise familiale d'une autre est un ADN précis, une vision à long terme, un engagement humain et un équilibre perpétuel à inventer d'une génération à l'autre. Mais les entreprises familiales ont peut-être aussi la capacité à fédérer autour de cet ADN qui donne un sens à une entreprise et renforce les énergies de son écosystème. La clé réside peut-être dans le fait qu'il s'agisse d'une aventure humaine !

Katy Hoarau, Ordre des experts-comptables de La Réunion

EcoRéseau Business

Corruption en entreprise : peut mieux faire ?

22/09/2020

➤ Si la mise en place d'un dispositif de prévention de la corruption n'est imposée qu'aux plus grandes entreprises, il serait malavisé de penser que la corruption épargne les entreprises d'une taille inférieure, y compris les plus petites. De la même façon, la corruption ne se cantonne pas aux relations avec la sphère publique. La corruption privée est également sanctionnée depuis 2003 (article 445-1 et 445-2 du Code pénal). La vigilance s'impose car les opérations litigieuses apparaissent d'une façon ou d'une autre dans la comptabilité.

Jean-Marc Jaumouillé, président du Comité lutte anti-blanchiment, Conseil supérieur

acteurspublics

Projet de relèvement du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics à 100 K€

09/10/2020

➤ Cette mesure du plan de relance doit permettre aux collectivités locales de lancer plus rapidement des marchés de services ou de travaux par simple consultation, et notamment de favoriser des entreprises locales. Cette mesure est temporaire en raison de la crise Covid-19 jusqu'au 31/12/2022, mais il est nécessaire de surveiller l'avenir et savoir si celle-ci perdurera.

Max Peuvrier, président de la commission Secteur public et non-marchand, Conseil supérieur

75^e Congrès : des partenaires mobilisés

Par leur présence à l'édition 2020 virtuelle du Congrès, les partenaires ont montré leur fidélité sans faille à ce rendez-vous devenu incontournable de la profession. Et leur capacité à s'adapter pour répondre aux attentes des experts-comptables. Zoom sur l'art et la manière d'initier et de prolonger malgré la distance la relation entre partenaires et congressistes.



Jusqu'à 500

PERSONNES CONNECTÉES
POUR UN ATELIER CONTRE
UNE CENTAINE EN MOYENNE
EN PRÉSENTIEL

« OUI », les partenaires ont décidé à 95 % de suivre l'Ordre et de maintenir leur participation au 75^e Congrès alors que ce dernier s'annonçait virtuel. Ce « OUI » franc et massif a illustré tout ce que le mot « partenaire » signifie. Rien ne semble pouvoir ébranler une fidélité associée à des intérêts bien compris par tous. Grâce à ce soutien, toute l'attractivité du Congrès qui repose sur deux piliers - le thème et la présence des partenaires - a ainsi pu être préservée. Restait à inventer comment répondre à l'attente majeure des partenaires : être mis en relation avec les congressistes afin de présenter leurs outils et solutions, d'identifier leur intérêt et de répondre à leurs besoins.

UN FORUM GAGNANT

Pour relever ce défi, ont été proposés : le rendez-vous « one-to-one » avec un conseiller et la participation en comité restreint de vingt congressistes à des pitches de

démonstration, ateliers et flashes. À l'heure des constats, le « one-to-one » sera « partie remise » à l'après Congrès ; sauf pour quelques congressistes qui ont enchaîné jusqu'à neuf rendez-vous. La majorité a en effet plébiscité les visioconférences, avec une fréquentation hors normes. Un succès dépassant toutes les prévisions, provoquant des bugs techniques qui ont conduit à des reprogrammations immédiates. Finalement, ce format a permis - via les questions en amont et les interactions en direct via les chats - d'enrichir les présentations et d'explorer plus de problématiques ou de cas concrets.

UN PARTAGE DURABLE

Mais ce qui restera sans doute le fait le plus marquant de cette édition, c'est une conséquence très positive du virtuel : les contenus proposés par les partenaires, liés aux thèmes du Congrès ou aux vingt-trois sujets identifiés pour

aller à l'essentiel, ont été accessibles beaucoup plus largement pendant et le restent après. Avoir tout filmé pour les directs permet aujourd'hui de tout mettre à disposition en *replay*. Le SIC Mag, la SIC Hebdo et la Newsletter Congrès365 qui sera diffusée jusqu'à la fin de l'année invitent à explorer cette richesse sans équivalent. Et à organiser dès à présent des « one-to-one » afin que chacun, en s'appuyant sur l'expertise des partenaires, puisse contribuer à la relance.

+ de 3 000

DEMANDES ENREGISTRÉES
AVANT LE CONGRÈS
POUR PARTICIPER AUX 312
ANIMATIONS PROPOSÉES

RGPD : un nouveau partenariat avec la CNIL

Depuis l'entrée en application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en mai 2018, la CNIL et l'Ordre des experts-comptables ont constaté le besoin d'accompagnement des dirigeants de TPE/PME en matière de conformité aux règles de protection des données personnelles. Ce besoin s'est accru avec la crise Covid-19, provoquant une accélération de la transformation numérique des entreprises avec une expansion du télétravail et de la vente en ligne. C'est pourquoi les deux institutions ont signé, le 29 septembre dernier, une convention de partenariat pour aider les TPE et PME à comprendre davantage le cadre juridique relatif aux données personnelles et à s'approprier rapidement le RGPD. Marie-Laure Denis, présidente de la CNIL, nous en dit plus sur ce partenariat.

PROPOS RECUEILLIS PAR **GAËLLE PATETTA**, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT & DIRECTEUR JURIDIQUE, CONSEIL SUPÉRIEUR



MARIE-LAURE DENIS
PRÉSIDENTE DE LA CNIL



En 2019, la CNIL a reçu 14 137 plaintes, soit + 27 % par rapport à 2018 et + 79 % en cinq ans. Elle a procédé à 300 contrôles qui ont abouti à 8 sanctions, dont 7 amendes d'un montant total de 51 370 000 €. Ces sanctions concernaient principalement des atteintes à la sécurité des données personnelles, des manquements à l'obligation d'information des personnes, des manquements liés aux durées de conservations des données et, dans un cas, le non-respect du droit d'accès prévu par le RGPD.

— Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots vos attentes à l'égard des experts-comptables en matière de protection des données personnelles ?

J'ai bien conscience que ces professionnels sont déjà sollicités par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre de la gestion du plan de relance de l'économie et de la transition numérique des TPE PME ; donc je parlerai d'une offre de services par la CNIL plutôt que d'attentes ! En effet, la protection des données personnelles est une brique indispensable du chantier de la transition numérique des professionnels, y compris pour les experts-comptables. Elle constitue, au-delà de l'obligation réglementaire, un vecteur de confiance et un gage de sécurité tant sur le plan juridique que technique.

Or, la mise en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) reste complexe pour une grande majorité des acteurs. Il s'agit d'un texte posant des principes et des règles qui s'appliquent à tous les secteurs d'activité dès lors que sont numérisées des informations sur des personnes physiques. L'offre de services de la CNIL, dans le cadre du partenariat signé fin septembre avec le Conseil supérieur, consiste, d'une part, à permettre aux experts-comptables de monter en maturité sur ces questions, et d'autre part à les accompagner dans l'appropriation du RGPD par leurs clients. À cet effet, un plan d'action est en cours de finalisation avec l'Ordre et un bilan annuel est prévu sur les trois ans à venir.

— Quel est, selon vos observations, le niveau d'appropriation des règles de protection des données personnelles par les TPE/PME, clients naturels des experts-comptables ?

Nous avons partagé avec le Conseil supérieur un constat commun sur le besoin d'accompagnement des dirigeants de TPE/PME en matière de conformité au RGPD. Ce besoin s'est accru avec la crise Covid-19 et la brutale accélération du recours au numérique (télétravail, vente en ligne...). Ce même constat est fait avec les nombreuses fédérations professionnelles et autres têtes de réseaux sur lesquelles s'appuie la CNIL. Il y a encore des progrès à faire pour permettre de faire baisser le niveau d'appréhension des acteurs économiques. Les conseils de l'expert-comptable seront précieux dans ce contexte.



— Est-ce que lors d'un contrôle d'une entreprise par la CNIL, le fait qu'elle soit accompagnée par un expert-comptable dans la mise en place des règles de protection des données personnelles peut être utile ?

Les contrôles menés par la CNIL ont pour objectif de vérifier la conformité des traitements mis en œuvre. En pratique, même si un Délégué à la protection des données (DPO) n'est pas obligatoire dans toutes les entreprises, avoir une personne référente sur ces sujets est indispensable. L'expert-comptable, préalablement formé au RGPD, est en mesure d'être DPO comme c'est déjà le cas pour certains d'entre eux. Il peut aussi conseiller pour cartographier et trier les données, faire le registre des traitements qui est systématiquement demandé lors d'un contrôle et veiller au respect des droits des personnes et de la sécurité des données (www.cnil.fr/fr/securite-securer-les-echanges-avec-dautres-organismes).

— Quelles sont les préconisations de la CNIL concernant l'envoi par mail de documents contenant des données personnelles ?

Cette question récurrente a conduit la CNIL à élaborer une fiche spécifique sur ce sujet dans son guide sécurité car, sans mesures complémentaires, la messagerie électronique ne constitue pas un moyen de communication sûr pour transmettre des données personnelles.

Les erreurs de manipulation conduisent à divulguer des données personnelles à des destinataires non habilités. En outre, toute entité ayant accès aux serveurs de messagerie concernés (notamment ceux des émetteurs et destinataires) peut avoir accès à leur contenu.



#SIClecture

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le « Guide de la protection des données personnelles à l'usage des experts-comptables » pour toute question sur la mise en œuvre du RGPD au sein de votre cabinet ou chez vos clients !



Vie de comptable : « Notre objectif, montrer que la compta, c'est génial et c'est humain. »

Ce blog fait un carton parmi les collaborateurs de cabinets. Pourtant, certains professionnels du chiffre n'ont découvert leurs drôles de vidéos qu'avec le 75^e Congrès.



PROPOS RECUEILLIS
PAR **FLORENCE MORIN**,
RESPONSABLE ÉDITORIAL,
CONSEIL SUPÉRIEUR

Rayann Labidi et Ludovic Bardonnnet dans l'épisode 7 de la mini série diffusée lors du 75^e Congrès - « 2 comptas achetées, la 3^e offerte ! »

Respectivement ingénieur en aéronautique et directeur artistique, Rayann Labidi et Ludovic Bardonnnet n'ont pas vraiment le profil comptable. Pourtant, ce sont eux qui, en avril 2016, ont lancé le blog le plus populaire au sein des cabinets : Vie de comptable. « Au départ, on voulait simplement rassembler quelques professionnels pour un projet de plateforme de mise en relation entre experts-comptables et entrepreneurs. », se souvient Ludovic. « Mais Vie de comptable a très vite pris car le blog répondait à un besoin de la communauté de se fédérer, de partager les anecdotes du quotidien. » Aujourd'hui, le site compte 110 000 followers tous réseaux confondus.

110 000 profils comptables, plutôt surpris que des non-initiés s'intéressent à leur univers. « Cela fait souvent sourire ou étonne que deux étrangers s'intéressent au monde des cabinets, comme si cela n'en valait pas la peine », explique Rayann, co-fondateur du jobboard Happycab auquel le blog est adossé.

« Notre objectif, c'est justement de montrer que la compta, c'est génial, c'est humain, et que l'on peut en rire. Que le comptable, ce n'est pas que le type pas rigolo qui sort du bureau à 23h, comme on le voit dans les films. Il faut casser cette image ! Et nous, on a envie d'y contribuer. »

Même si blagues potaches et coups de gueule fusent, Vie de comptable est aujourd'hui bien plus qu'une soupape pour la profession. C'est en effet un véritable « lieu d'information » où circulent bugs et cas concrets. Du sérieux donc, même si l'humour occupe une place de choix dans le fil d'actus. « Les vidéos humoristiques sont nées avec le confinement. », explique Rayann. « Il fallait trouver un moyen de divertir nos internautes. » Ce médium s'est donc naturellement imposé quand l'équipe du blog s'est rapprochée de l'Ordre en vue du 75^e Congrès. Le résultat ? 12 vidéos drôlissimes inspirées des thématiques des 12 ateliers profession. « Avec l'Ordre, on était sur la même longueur d'onde.

C'est pour cela que ça a fonctionné. » Un enthousiasme partagé. « Avec ce partenariat, nous souhaitons avoir une communication décalée sur des sujets qui sont de vrais enjeux pour la profession. », rappelle Rémi Bihouis, chargé de mission au Conseil supérieur. « Pari réussi car les retours de la profession sur les chats et les réseaux sont nombreux et très positifs. »



Extrait de l'épisode 9 - Le Yoga en période fiscale, ça vous tente ?



FNAF 2020 : des conférences transformées en webinaires gratuits pour les dirigeants associatifs

Suite à la crise sanitaire et aux mesures gouvernementales, le Forum National des Associations et Fondations, rendez-vous incontournable des responsables et dirigeants du secteur associatif qui devait se dérouler le 15 octobre dernier, a été annulé. À l'initiative du Conseil supérieur, les conférences initialement prévues sont transformées en webinaires accessibles gratuitement.

PAR **CHAKIB HAFIANI**, PRÉSIDENT DU COMITÉ SECTEUR NON-MARCHAND

Le premier webinaire s'est déroulé le 3 novembre, de 16h à 17h, et portait sur le thème « Les premiers arrêtés de comptes 2020 dans les associations et les ESSMS : le nouveau règlement et le Covid-19 ». Véritable concrétisation du travail d'accompagnement des experts-comptables auprès des associations et des fondations, il a rencontré un franc succès. La directrice financière de la Croix Rouge Française y est notamment intervenue pour relater son expérience. À ce sujet, rappelons que le Conseil supérieur a coordonné les deux dossiers spéciaux de

JurisAssociations consacrés aux deux règlements comptables ANC n° 2018-06 et 2019-04 (juillet 2019 et juillet 2020). Un premier guide d'application du nouveau règlement comptable, en commun avec la CNCC, a par ailleurs été publié lors du Congrès 2019, en plus des formations dédiées du CFPC... Enfin, seront publiés prochainement le Guide d'établissement de l'annexe comptable des associations et des fondations ainsi que les dossiers de travail actualisés.

Prévu le 12 novembre de 14h30 à 15h30, le deuxième webinaire

abordera le thème « La mesure d'impact et la gouvernance des associations : du concept aux outils ». Cette mesure d'impact passe par la collecte des données, leur structuration, leur suivi et contrôle et enfin leur présentation. Il sera animé par Chakib Hafiani, président du Comité secteur non-marchand du Conseil supérieur, Isabelle Gougenheim, présidente de l'Institut du Développement de l'Éthique et de l'Action pour la Solidarité (IDEAS), Lilian Pioch, coordinateur des études du réseau F3E, et Erland Egiziano, délégué général des Restaurants du Cœur.

**POUR VOIR
OU REVOIR
CES WEBINAIRES,
RDV SUR LE SITE
DE L'ORDRE :
WWW.EXPERTS-
COMPTABLES.FR**

Se lancer à l'international, pas si sorcier avec l'Ordre !

PAR **EMILIE DAMLOUP**, RESPONSABLE DU COMITÉ MISSIONS INTERNATIONALES, CONSEIL SUPÉRIEUR

Vous souhaitez développer votre offre et vous lancer dans l'accompagnement des clients dans leur développement international ou leur implantation en France ? Alors, participez à la 1^{re} Journée de l'International organisé par le Comité missions internationales, ce 24 novembre !

Cet événement virtuel, ouvert à tous (experts-comptables, chefs d'entreprise et partenaires), permettra :

➤ De faire le point sur l'actualité concernant les entreprises ayant

une stratégie internationale (plan de relance export, Brexit, etc.) ;

- De découvrir les clés, moyens, outils et solutions proposés par l'Ordre au travers de témoignages d'experts ;
- De compléter vos connaissances et développer vos compétences, grâce à 8 ateliers techniques, dont la moitié sera réservé aux experts-comptables, qui seront mis en ligne le même jour et disponibles en replay sur le site de l'Ordre ;
- De renforcer votre collaboration avec vos clients et partenaires de l'international.



**POUR TOUT SAVOIR
DU PROGRAMME
DE L'ÉVÉNEMENT,
RENDEZ-VOUS
SUR : EVENEMENTIEL-
REC.EXPERTS-
COMPTABLES.
ORG/EVENEMENT/
JOURNEE-DE-
LINTERNATIONAL-2020**

Journées des Clubs social et fiscal 2020 : des éditions 100 % en ligne

Les Clubs social et fiscal s'adaptent au contexte de crise et proposent cette année, à titre exceptionnel, des journées annuelles en format streaming live, à partir d'un plateau TV. Vous pourrez donc suivre à distance et en direct toutes les conférences proposées dans le cadre de ces événements exceptionnels. Notez bien les dates sur vos agendas et inscrivez-vous vite !



En décembre 2019, les Journées annuelles du Club social accueillent à la Maison de la Chimie à Paris la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

€ Adhérents : Inscription gratuite
Non-adhérents : 100 € HT (120 € TTC)

Inscription sur :
• www.clubfiscal.net
• infosocial.experts-comptables.com

Contact :
• Emmanuelle Poulain - Tél. 01.44.15.60.91 - clubsocial@cs.experts-comptables.org
• Laëtitia Chalet - Tél. 01.44.15.60.06 - clubfiscal@cs.experts-comptables.org

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020 - JOURNÉE ANNUELLE DU CLUB FISCAL

➤ 9h05-9h30 : Propos introductifs

Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur
Bruno Jotrau, président du Club Fiscal
Jérôme Fournel, directeur général des finances publiques (sous réserve)

➤ 9h30-10h40 : Actualité jurisprudentielle en matière d'impôts directs

Hervé Kruger, docteur en droit, expert-comptable, commissaire aux comptes
Marie-Astrid Nicolazo de Barmon, maître des requêtes au Conseil d'État

➤ 10h45-11h30 : Actualité jurisprudentielle de la TVA

Jean-Pierre Casimir, professeur émérite de l'Université de Bourgogne

➤ 11h35-12h15 : Actualité fiscale communautaire et internationale

Guy Gest, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

➤ 14h-16h : La fiscalité face à la crise

Delphine Cabon, directeur fiscal, Expert-comptable, Commissaire aux comptes
Jean-Pierre Cossin, conseiller maître (h) à la Cour des comptes, membre du Comité de l'abus de droit fiscal
Nicolas Sussan, expert-comptable, commissaire aux comptes
Patrick Viault, docteur en droit, directeur des études fiscales du Conseil supérieur et directeur adjoint d'Infodocs-experts

➤ 16h-17h : Le contrôle fiscal face à la crise

Jean-Pierre Casimir, professeur émérite de l'Université de Bourgogne
Frédéric Iannucci, directeur du service de contrôle fiscal DGFIP
Bruno Jotrau, président du Club Fiscal et de la commission Fiscale du Conseil supérieur

JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020 - JOURNÉE ANNUELLE DU CLUB SOCIAL

➤ Ouverture

Charles-René Tandé, Président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables
Patrick Bordas, Président du Club Social des experts-comptables

➤ 10h15-12h30 : Actualité sociale

Les solutions à proposer aux clients pour pallier la baisse d'activité
Olivier Cambray, Expert-comptable
Annabel Cordellier, Expert-comptable
Alice Fages, Directeur des Études Sociales du Conseil supérieur, Directeur d'Infodoc-experts

➤ 14h-16h30 : Deux ateliers :

Le télétravail en pratique
Gaëlle Launay, Consultante en droit social, Infodoc-experts
Jean-Marc Morel, Expert-comptable
Les nouveautés paye 2021
Jocelyn Bouvier, Consultant en droit social, Infodoc-experts
Nathalie Le Mensec, Chargée de mission au Conseil supérieur

Conseil patrimonial : un temps d'échanges riche et pointu



PAR **SOPHIE TOURIGNY**,
CHARGÉE DE COMMUNICATION
ÉVÉNEMENTIELLE,
CONSEIL SUPÉRIEUR

RENDEZ-VOUS SUR
www.experts-comptables.fr
pour consulter les travaux du
comité Conseil patrimonial
dans le supplément du bilan
de mandature (p.37).

**VOUS VOUS DEMANDEZ
QUAND ABORDER LE
CONSEIL PATRIMONIAL
AVEC VOTRE CLIENT ?**

La Lettre Actu Experts conseil patrimonial présente l'environnement du conseil patrimonial au travers du cycle de vie du chef d'entreprise. Elle est accessible sur le site privé de l'Ordre :
experts-comptables.fr >
Mon expertise >
La mission >
Conseil patrimonial

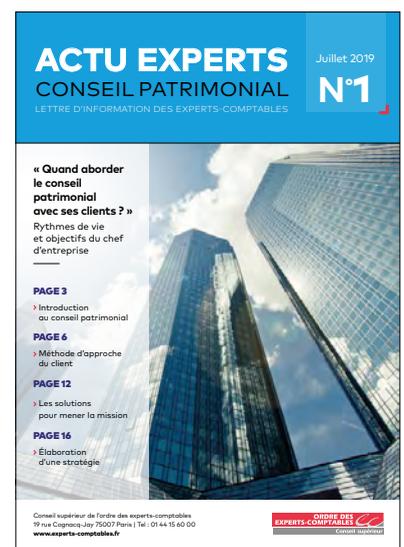
Présent à toutes les étapes clés de la vie d'une entreprise, l'expert-comptable dispose d'atouts pour conseiller son client tant sur le patrimoine de son entreprise que sur son patrimoine privé. Frédéric Espirat, président du Comité conseil patrimonial du Conseil supérieur, s'est appuyé sur les travaux réalisés par le comité de ces quatre dernières années pour offrir le temps d'un après-midi, le 14 octobre dernier, un rendez-vous riche, pointu et 100 % en ligne sur le sujet.

D'abord, Carlos Teixeira, expert-comptable et diplômé d'un master 2 en gestion de patrimoine, a offert son retour d'expérience et a démontré, avec Frédéric Espirat, l'intérêt de mettre en place des missions de conseil patrimonial au sein du cabinet. Il a également donné quelques clés pour facturer ces missions à forte valeur ajoutée.

Camille Alzeari, expert-comptable qui a réalisé son mémoire d'expertise comptable sur les mandats de protection, et Maître Alexandre Thurel, notaire, ont ensuite souligné, très justement, l'importance de mettre en place des mandats, tels que le mandat de protection future qui reste encore assez méconnu des chefs d'entreprise. Il est pourtant essentiel pour préparer l'après.

Enfin, Catherine Caumette, conseillère en stratégie patrimoniale diplômée d'expertise comptable, et Frédéric Espirat ont sensibilisé les consœurs et confrères aux points de vigilance à avoir lors de la lecture patrimoniale des comptes annuels.

**POUR VOIR
OU REVOIR
CE WEBINAIRE,
connectez-vous avec
votre Comptexpert
sur experts-comptables.fr puis
sur [Mon expertise](#) >
[La mission](#) > [Conseil patrimonial](#).**



Les journées du numérique en région



Conscients des enjeux de la transition numérique pour les experts-comptables et leurs clients, les Conseils régionaux sensibilisent le plus grand nombre de cabinets à faire du numérique une réelle opportunité qui réponde aux nouveaux besoins des clients TPE/PME. Des journées spécifiques sont dédiées. Elles s'appuient sur les réflexions prospectives de l'Institution pour y voir plus clair sur les évolutions métiers de l'expert-comptable et repenser son business modèle.

RETOURS SUR LES DERNIÈRES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LES CONSEILS RÉGIONAUX

TOULOUSE MIDI PYRÉNÉES

D-clic – 4^e journée consacrée au numérique Rest@art, en présence de 250 participants 15 septembre – Toulouse-Labège

Une journée pour mettre à profit les bonnes pratiques digitales et rebondir avec ses clients, être prêt à bâtir son plan de continuité et de développement, savoir parler à son écran à l'heure du digital, se prémunir des risques cyber... Des tables rondes pour réussir son webinaire clients et raconter ce qu'on ne fera plus comme avant.

 **RETOUR VIDÉO :**
youtu.be/npWijyStvLo

RHÔNE ALPES

Les ateliers numériques du changement – 5, 7 et 12 octobre

Le Conseil régional de l'Ordre et son Club numérique ont organisé trois webinaires « Les ateliers du changement » pour répondre aux besoins des clients dans leur passage à la dématérialisation de leurs documents clés / mesurer, concevoir et réussir la transformation numérique de son cabinet / accompagner les clients dans leur transformation numérique et réinventer les missions.

PAYS DE LOIRE

WEB'MEETINGS -
« RSE-Numérique responsable : Quelles sont les bonnes pratiques ? » - 13 octobre

Le Conseil régional de l'Ordre propose un véritable parcours de formation numérique, au format webinaire, initié conjointement par sa Commission Entreprise et sa Commission Numérique. En complément de la thématique RSE, le télétravail, la gestion de trésorerie des clients en période de crise ont été abordés. L'objectif est d'accompagner les cabinets à définir et construire une stratégie au sein du cabinet, revisiter la pratique des missions traditionnelles, gérer et organiser une première mutation vers de nouvelles missions, appréhender l'intégration des pratiques numériques.

BRETAGNE

1^{re} édition GJN – 150 membres de l'Ordre et collaborateurs de cabinet réunis au Couvent des Jacobins - 22 octobre – Rennes

Plusieurs temps forts, parmi lesquels : l'application de l'intelligence artificielle souvent perçue comme une menace pour la profession alors qu'elle représente en réalité une belle opportunité d'évolution ; les grandes tendances pour obtenir le meilleur de ses équipes et comprendre avec humour et sérieux comment élaborer une démarche pro-active pour mieux s'adresser aux clients.

 **POUR EN SAVOIR PLUS :**
www.gjnbretagne.com.

RÉUNION

Kultur Numérik #2 - 30 octobre - Saint Gilles Les Bains

Une journée complète pour découvrir les outils du Conseil supérieur (10 commandements de la transition numérique, kits missions, dossiers thématiques), adopter les bons réflexes et accompagner ses clients en matière de cybermenaces, aider le chef d'entreprise dans sa transition vers le e-commerce, tout comprendre de la technologie blockchain. En complément, des méthodes innovantes ont été présentées en matière de management et de marketing et leurs outils associés.

 **POUR EN SAVOIR PLUS :**
www.reunion-experts-comptables.fr/actualite/kultur-numerik-1

À VENIR... PAYS DE LOIRE BUSINESS INTELLIGENCE - 17 NOVEMBRE - FORMAT WEBINAIRE

Dans le cadre du Club Tech, les professionnels de l'expertise-comptable qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de développement numérique pour leur cabinet, se réunissent depuis un an autour de sujets tels que « L'Humain au cœur du numérique » « la facturation électronique » « la signature électronique »... Le prochain rendez-vous traitera de « la business intelligence ».

NORMANDIE

Les experts-comptables au service du monde associatif - Rencontres 2020
Ateliers webinaires du 16 au 20 novembre !



Rencontre des Associations

 **SEMAINE DU 16 NOVEMBRE 2020**
Visioconférences dès 17h

Pour cette 4^e édition, face au contexte sanitaire actuel, des ateliers seront proposés en visioconférence, la semaine du 16 novembre, du lundi au jeudi, dès 17h. L'occasion pour les responsables du secteur associatif de se tenir informés des dernières actualités. Au programme : prévention des difficultés, contributions volontaires en nature, association et fiscalité...

PAYS-DE-LOIRE

Club Tech - La Business Intelligence

 **17 NOVEMBRE 2020**
Webinaire

Retrouvez Olivier Lagrandeur, CEO de Data Inceptio et Isabelle Chanal, expert-comptable chez ComptaWorks et consultante BI chez Biworks au Club Tech, pour deux demi-journées de cas concrets d'exploitation de la donnée appliqués au domaine de l'expertise comptable à travers des exemples pratiques.

Salon des entrepreneurs

 **24 ET 25 NOVEMBRE 2020**
En ligne

L'Ordre des Pays-de-Loire sera présent au Salon des entrepreneurs de Nantes et animera notamment deux workshops.

LIMOGES



Journée digitale

 **1^{ER} DÉCEMBRE 2020**
En ligne

Le 1^{er} décembre, le Conseil régional de Limoges organise les derniers temps forts de la mandature au format numérique. Le rendez-vous digital débutera par une conférence sur le thème « Transformation digitale, l'impact sur les métiers du chiffre », animée par Gilles Babinet, multi-entrepreneur, nommé depuis 2012 « Digital Champion » par Fleur Pellerin, ancienne ministre déléguée à l'Économie numérique. Elle sera suivie par l'assemblée statutaire en visioconférence. La prestation de serment clôturera la journée avec la présence virtuelle des « récipiendaires. »

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



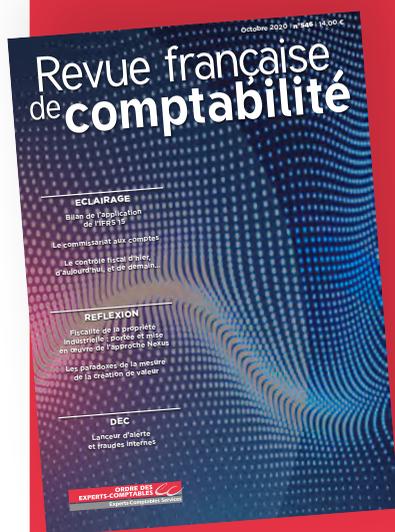
L'ère de la data : une opportunité pour réussir la mutation de la profession !

 **TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS DU 5 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2020 & DU 25 JANVIER AU 26 MARS 2021**
E-formation

Le Conseil régional de l'Ordre de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est associé au Wagon Marseille pour former les professionnels du chiffre à la Data Science. Une session de e-formation à l'analyse de données est programmée tous les jeudis et vendredis du 5 novembre au 11 décembre 2020. Une formation de 9 semaines en Data Science sera également organisée du 25 janvier au 26 mars 2021.



Revue française de comptabilité



OCTOBRE 2020
N°546

ÉCLAIRAGE

COMPTABILITÉ

- La prise en compte de l'horizon de long terme dans la littérature comptable
- Bilan de l'application de l'IFRS 15

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le commissariat aux comptes

FISCALITÉ

- Le contrôle fiscal d'hier, d'aujourd'hui et de demain...
- Le démembrement de propriété
- La TVA sur la vente d'un terrain à bâtir à l'épreuve récente du juge de l'impôt

DROIT SOCIAL

La fraude aux prestations sociales : deux rapports accablants...

NUMÉRIQUE

Le cabinet et les cyber-risques

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

La procédure de conciliation

PROFESSION

- Propositions de relance et de développement des PME en croissance et des ETI
- La résilience des cabinets d'expertise comptable pendant la covid-19

CHIFFRES ET MOTS

Un régime de retraite universelle pour les cigales et les fourmis

MAIS AUSSI...

FISCALITÉ • Fiscalité de la propriété industrielle : portée et mise en œuvre de l'approche NEXUS

ÉVALUATION • Les paradoxes de la mesure de la création de valeur

PROFESSION • Le CRM : attirer les prospects et fidéliser les clients du cabinet d'expertise comptable

CHIFFRES ET MOTS • Le bon « conte » du comptable

MÉMOIRE DU MOIS • Lanceur d'alerte et fraudes internes

MÉMOIRE • La fraude dans les TPE comme thème de mémoire du DEC



Retrouvez ce numéro sur
BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM

ou abonnez-vous ! Bulletin d'abonnement disponible sur :
REVUEFRANCAISEDECOMPTABILITE.FR/ABONNEMENT

Devenez un cabinet d'expertise comptable étoilé ★★★★★

Grand Chef cuisinier et Expert-Comptable partagent des enjeux similaires : construire et faire connaître sa marque, développer une offre structurée respectant les besoins spécifiques, créer une expérience client d'exception, attirer et retenir des talents.

Retour sur les moments-clés de notre atelier solution au 75^{ème} Congrès de l'Ordre associé au thème "Marque, Marketing, Management", avec Hélène Darroze et Stéphanie Gueutin.

Marque : bâtir sa notoriété et sa réputation

Développer une marque forte permet à votre cabinet, comme pour un restaurant, **d'être identifié, recommandé et de se différencier**, tout en véhiculant son identité et ses valeurs. Les moyens de faire connaître son cabinet et d'attirer de nouveaux clients ont beaucoup évolué, passant d'une notoriété locale (bouche à oreille, démarchage direct) à une approche multicanale qui ouvre un large champ de possibilités.

En parallèle de la publicité et du "personal branding" que l'Expert-Comptable peut cultiver via des publications ou prises de parole, le cabinet se doit d'avoir un **site internet ergonomique** qui représente sa "vitrine en ligne" et **assumer les avis de ses clients (positifs comme négatifs)** en y apportant des réponses rapides et appropriées. L'étape de consultation des recommandations en ligne est devenue un quasi incontournable dans l'acte d'achat.

Pour renforcer sa crédibilité et sa réputation en ligne, il peut aussi être souhaitable de s'appuyer sur ses partenaires. Par exemple, QuickBooks offre à tous ses cabinets partenaires un **référencement dans l'annuaire à destination des chefs d'entreprises et entrepreneurs** ; et ainsi une visibilité accrue auprès de ces clients potentiels.

Marketing : exceller dans l'expérience client

Il s'avère indispensable d'être au plus proche de ses clients et de **soigner chaque interaction** avec eux. Ils vous attendent sur plusieurs canaux d'échanges. En physique, cela passe par l'apparence du cadre ou des locaux, ainsi que la qualité de l'accueil et des attentions réservées à chacun.

Le numérique joue un rôle toujours plus stratégique, notamment pour la profession comptable avec l'arrivée des



Hélène Darroze
Chef Cuisinier 2 étoiles



Stéphanie Gueutin
Bordeaux

outils collaboratifs qui ont transformé la relation client, en facilitant collecte des pièces et restitution, et en favorisant des échanges en temps réel. **Désormais, le partage est total et l'accompagnement plus pertinent.**

Enfin, l'expérience du client passe aussi par la clarté de l'offre qui lui aura été formulée. Afin de créer une offre claire, attrayante et innovante, mais avant tout structurée pour le cabinet, il convient **d'identifier les besoins standards des prospects**, tels que : des outils performants pour capter et centraliser leurs flux, l'analyse comptable et fiscale, les états déclaratifs. L'étape suivante est de construire des missions à valeur ajoutée sur cette base commune. Sans oublier de s'équiper des bons outils !

Management : répartir les tâches chronophages et les missions valorisantes

Afin de développer le potentiel de ses équipes et les engager sur le long-terme, il est recommandé d'insister sur la place de chacun dans la chaîne de valeur, notamment lors d'un processus de dématérialisation. Un conseil intéressant prodigué lors de l'atelier : commencez par **détecter l'appétence** pour une fonction ou une tâche, puis **développez la compétence** nécessaire pour atteindre cet objectif.

De plus, la motivation et la fidélisation des équipes sont directement associées à la **performance des outils** mis à leur disposition : la qualité du travail accompli et de l'accompagnement client en découle. La solution QuickBooks est au coeur de cette promesse, reliant les équipes au sein des cabinets avec leurs clients au sein d'une plateforme ultra fonctionnelle, intuitive et collaborative.



Frank Lascombes
Responsable des partenariats Grands-Comptes
QuickBooks France



...
Des hommes
et des femmes
toujours
à vos côtés
...

#partenaire DE RÉFÉRENCE
POUR LA PROFESSION COMPTABLE

Ensemble, construisons demain

www.eic.fr
www.agiris.fr